

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature

JUIN 1747.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritières d'ANDRÉ CHEVALIER,
vivant Imprimeur de Sa Majesté
l'Impératrice & Reine.

M. D C C. XLVII.

*Avec Privilège de feu Sa Majesté Impériale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

LA mort du Sr. ANDRE' CHEVALIER, arrivée le 10. Avril, n'empêchera pas que ce Journal ne paroisse, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) aux Héritières du feu le Sr. Chevalier, qui ont seules le fond de cet Ouvrage mensuel depuis son origine, & le vendent complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez les mêmes Héritières, outre leurs impr. sion, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elles débitent plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 43. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740 Ce dernier Journal est extrêmement curieux; lesdites Héritières le vendent par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. volumes.

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE;

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Juin 1747.

ARTICLE PREMIER

Contenant des nouvelles de Littérature.

I. **U**N établissement Littéraire mérite d'être annoncé, & devoit intéresser tous les gens de Lettres. Mr. Malachie d'Inguibert, Evêque de *Carpentras*, vient d'établir en cette Ville une Bibliothèque publique, & N. S. P. le Pape Benoît XIV. a publié une Bulle, pour approuver & confirmer cette fondation. Le Prélat ne partage avec personne l'honneur d'un si bel établissement: il a acheté l'emplacement, la maison, les livres, les tablettes, les ornemens: Il laisse un fond de vingt mille écus, monnoye de France, pour l'entretien de cette bonne œuvre Littéraire. Il y aura un Bibliothécaire, à cent pistoles de gages, sous la direction de cinq administrateurs, dont l'Evêque sera toujours le Chef; ces Messieurs s'assembleront deux fois le mois, pour délibérer sur les affaires de la Bibliothèque; & le

choix du Bibliothécaire sera de leur ressort. Les qualités de ce Garde fidèle & intelligent sont exprimées en détail : ce doit être un homme de bonnes mœurs , orthodoxe , ni marié , ni Religieux , ni attaché au service de personne , versé dans toutes les parties de la Littérature , sachant le Grec , assidu , attentif à tout , & il aura soin d'admettre dans la Bibliothèque tous les gens de Lettres qui se présenteront pour y étudier : ce qui leur sera permis tous les jours , hors les Dimanches & Fêtes , les Jeudis & tout le mois d'Octobre.

Toutes les autres loix de cette Bibliothèque sont expliquées avec le même soin , & la Bulle du Pape , en approuvant ces dispositions , défend , sous peine d'excommunication encouruë par le seul fait , à toutes personnes , même aux Cardinaux , même aux Evêques de *Carpentras* , de transporter , prêter ou donner aucun Livre , aucune Statuë , aucunes antiques de cette Bibliothéque. Il n'y a que les deux cas d'*échanger* ou de *vendre* qui ne soient pas exprimés dans la Bulle : aussi faut-il quelquefois se défaire de certaines pièces pour en acquérir d'autres , c'est l'avantage des trésors Littéraires.

II. On a actuellement de Berlin l'*Histoire de l'Académie Royale des Sciences & des belles Lettres de Berlin*. Année 1745. avec les Mémoires pour la même année. C'est un in *quarto* , imprimé l'année dernière.

Frideric , premier Roi de Prusse , fonda en 1700. la Société Royale des Sciences de *Berlin*. Elle donna son premier volume sous le titre de *Miscellanæ Berolinensia* en 1710. Et jusqu'en 1743. la suite de ces Mémoires a été publiée en Latin , jusqu'au nombre de 7. volumes.

Le Roi Frideric III. aujourd'hui régnant, & très-zélé Protecteur des beaux Arts, a voulu que cette Compagnie Littéraire prît une autre forme & un autre nom. Ses Mémoires se publieront désormais en François, parce que (& c'est ainsi que l'expose la Préface de ce volume) l'on apprend par tout la Langue François, & on recherche avec empressement les Livres écrits en François. On appellera ce corps de gens de Lettres, l'Académie Royale des Sciences & des belles Lettres. Quatre classes de Sçavans y sont admis, Physiciens, Mathématiciens, Philosophes & Philologues. Il y a quatre Directeurs; un Secrétaire perpétuel, un prix annuel de 50. ducats. La première assemblée générale s'est tenuë le 23. Janvier 1744. & voici le premier volume ou Recueil de Mémoires qu'on donne au Public. Cela est précédé d'une analyse sous le nom d'Histoire, à peu près comme dans les volumes de l'Académie des Sciences de Paris.

III. *Conspectus Scriptorum Archi-Dioeceseos Coloniensis, Ducatum Juliacensis, Montensis, Angariae & Westphalia.* Ce titre n'est qu'une annonce: L'ouvrage même sera une Bibliothèque Littéraire de l'Electorat de Cologne. Les Professeurs d'Histoire au Collège des Jésuites de cette Ville, Auteurs de l'entreprise, prient tous ceux qui s'intéressent à ce Pays, & aux grands hommes qui en sont sortis; de leur fournir des Mémoires. Ils comptent écrire en Historiens, non en Critiques. Leur annonce contient le Catalogue de tous les Sçavans qui doivent entrer dans cette collection.

IV. *L'enfance de l'homme*, ou les bornes de l'esprit humain. Ceci est un discours de morale & même de piété, imprimé in 12. à Paris. On

y montre en trois parties, que l'homme est un enfant dans les secrets de la nature qui l'environnent ; un enfant dans sa propre sphere , un enfant dans les matieres de la Religion.

La premiere partie présente les merveilles de la nature ; sujets de dispute pour les Sçavans, mystères pour la plus grande partie des hommes.

La seconde est une esquisse des foiblesses de l'homme, considéré dans tout son être, l'ame & le corps, son enfance & sa vieillesse, ses conditions diverses & ses passions.

La troisième partie est un tableau des erreurs, en matiere de Religion. On remonte jusqu'aux folies du Paganisme, on parcourt de siècle en siècle les opinions fausses & impies qu'a enfanté l'esprit humain.

V. *Histoire d'un remède très-efficace pour la foiblesse & pour la rougeur des yeux ; avec un remède infailible contre la morsure du chien enragé. Par le Chevalier Hans Sloane, Médecin du Roi d'Angleterre &c. Traduits de l'Anglois, & enrichis de Notes, par Mr. Cantwel, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & Membre de la Société Royale de Londres. A Paris. C'est une brochure in 12. Il y est question de remedes & de pratique de médecine. Il convient pour le bien public d'en faire un extrait, en donnant d'abord celui du petit ouvrage de Mr. Hans Sloane dont Mr. Cantwel publie la traduction : ensuite on dira quelque chose des notes de ce dernier Médecin, fort habile homme, & qui fonde sa pratique sur une judicieuse théorie.*

Remedes de Mr. Hans Sloane.

Le Docteur Luc Rugeley, Médecin Anglois ; avoit guéri une infinité de personnes affligées de

maux d'yeux. Il se servoit pour cela d'un remède qui étoit inconnu aux autres Médecins. Mr. Hans Sloane, curieux de pénétrer ce mystère, acquit enfin, après la mort du Docteur Rugeley, la connoissance de son secret. Il eut communication de la recette écrite de la main même de l'Auteur. Il travailla sur ce fond, il le perfectionna, & le résultat qu'il a publié indique la composition suivante.

» Prenez de *Tuttie préparée*, une once; de
 » *Pierre Hamatite préparée*, deux scrupules; de
 » *meilleur Aloës préparé*, quatre grains. Mêlez-
 » les avec une suffisante quantité de *graisse de*
 » *Vipere*, dans un mortier de marbre ou de
 » porphyre, dont le pilon soit de la même ma-
 » tiere, & faites-en un liniment, dont le ma-
 » lade se servira le matin ou le soir, ou même
 » deux fois par jour, à sa commodité. »

Présentement, il importe peu de savoir que ce secret étoit venu au Docteur Rugeley, par le Chevalier *Theodore Mayer*, qui l'avoit appris de *Matthieu Lister*. Cette anecdote toutefois trouve ici sa place, c'est pour contenter les amateurs de l'Histoire naturelle. Mais la méthode propre à faciliter le succès de ce remède est tout-à-fait importante. Mr. Hans Sloane a coutume d'ordonner d'abord une saignée: il fait appliquer ensuite un *vésicatoire* à la nuque ou derrière les oreilles; enfin il ménage une *révulsion*, par le moyen d'un cautere, ou par un *emplâtre vésicatoire perpétuel*, placé entre les épaules. Du reste il ne recommande que l'eau de fontaine, comme la liqueur la plus propre à laver les yeux. Pour l'application de l'onguent, il se sert d'un petit pinceau de crin, faisant tenir les yeux clignotans ou fermés à demi; & (ce qui est fore
 remarqua-

remarquable) il ne laisse pas long-tems les yeux couverts de compresses ou de bandeaux, comme on fait d'ordinaire. Car il est persuadé que ces sortes d'enveloppes entretiennent trop de chaleur dans les yeux, par conséquent de l'inflammation, & un principe de mal, au lieu d'accélérer la guérison.

Il faut outre cela des remèdes internes, & tels sont ceux que Mr. Sloane juge les plus efficaces: La *consève des fleurs de Romarin*; les *Poudres Antiépileptiques*; comme celle de *Guttette*, la *Bétoine*, la *Sauge*, le *Romarin*, l'*Euphrase*, la *Racine de Valériane sauvage* & l'*infusion* desdites plantes; le *Castor*, l'*esprit composé de Lavande*, & le *sel volatil huileux*.

Après tout ce détail, le Médecin Anglois (Mr. Sloane) indique les merveilles opérées par son remède. Il a ôté souvent des *tayes*, des *cicatrices* restées après des inflammations, ou des abcès à la *cornée*. Il a guéri les douleurs vives des yeux, jointe à une rougeur considérable.

Au reste la graisse de Vipere est comme le fond de cet admirable spécifique. C'est le Docteur Sloane qui l'a substituée à celle de cochon, dont se servoient les devanciers, c'est-à-dire, le Docteur *Rugeley*, & ceux de qui il avoit hérité ces connoissances.

On nous parle ensuite d'un autre secret infailible contre la morsure des chiens enragés. La recette a été imprimée dans les *Transactions Philosophiques*. L'ingrédient principal qui compose ce remède est l'*hepatique terrestre cendrée de Ray*, qui le premier en a parlé dans son Catalogue des plantes d'Angleterre. Mr. Cantwel a fait graver la feuille de cette plante au frontispice de sa brochure. Cela donne même un agri-
ment

ment à ce petit Livre : car la gravure est fine & gracieuse. Indiquons présentement les Nors , qui font un Supplément considérable à l'Ouvrage de Mr. Hans Sloane.

Notes de Mr. Cantwel.

I. M. Hans Sloane parle d'une saignée préparatoire, pour le succès de son remède, & Mr. Cantwel en prend occasion d'improver celle du pied & du bras ; pour des raisons qu'il explique, & qui sont très-bonnes. Il a introduit à la place l'usage d'une autre saignée qui réussit parfaitement, & dont les trois Médecins, Approbateurs de ce petit Ouvrage, paroissent faire beaucoup de cas ; mais où, & comment se fait-elle cette saignée ? L'Auteur ne l'explique pas ; c'est peut-être un secret de son art, & un de ces coups de Maître, qu'on réserve pour la pratique. Il semble pourtant que cette opération doit se faire dans quelqu'une des parties de la tête ; car une des raisons de Mr. Cantwel pour improver les saignées du bras & du pied dans les maladies des yeux, c'est le trop grand éloignement de ces parties. Il montre dans le même endroit, que l'espèce de saignée qu'il employe est plus efficace que les sang-suës & les vésicatoires, quoiqu'il ne condamne pas l'usage de ce dernier remède.

II. Sur le spécifique de Mr. Sloane pour guérir la morsure du chien enragé, Mr. Cantwel fait plusieurs observations. 1°. Il donne l'analyse du Mémoire de Mr. Dampier, de qui Mr. Sloane avoit eu ce remède. Il s'y trouve une remarque qui met peut-être sur le compte de la Lune un nouveau crime, dont nous ne la savions pas coupable. On prétend qu'un animal mordu d'un chien enragé, n'enrage lui-même qu'après la

plaine

pleine Lune, ou la nouvelle Lune; & l'on en conclut, qu'il faut administrer le remède avec ces termes-là. Cette remarque est de l'Auteur du Mémoire (Mr. Dampier) & non de Mr. Cantwel.

2°. Celui-ci nous transcrit fort à propos la recette de l'hépatique terrestre cendrée, telle que Mr. Mead, Médecin du Roi d'Angleterre, la met en œuvre contre la rage.

« Faites tirer neuf ou dix onces de sang
 » d'un des bras de la personne morduë d'un
 » chien enragé: donnez-lui ensuite, pendant
 » quatre marins, à jeun, un demi-septier de lait
 » de vache tiède, dans lequel on aura mêlé un
 » gros de l'hépatique terrestre cendrée, bien
 » épluchée, séchée & pulvérisée, & demi gros
 » de poivre noir en poudre. Le cinquième ma-
 » tin, on fera baigner le malade à jeun dans
 » l'eau froide, soit de fontaine, soit de rivière,
 » & l'on continuera de même pendant un mois,
 » puis trois fois la semaine pendant 15. jours.
 » Il faut qu'il s'y plonge entièrement, & qu'il
 » n'y reste (la tête hors de l'eau) au de-là de
 » demi-minute, si l'eau est fort froide. »

Or ce Mr. Mead assure que le remède pratiqué de cette manière, ne l'a jamais trompé, & & qu'il voudroit en avoir un aussi sûr pour toute autre espèce de maladie.

3°. Mr. Cantwel décrit la figure, les qualités, les effets admirables de l'hépatique. Il lui associe quelques autres remèdes, toujours du nombre des *Diuretiques chauds*, & voilà à peu près tout le fond de cette Brochure, qu'il faut étudier, afin d'apprendre à se guérir à peu de frais, de deux maux aussi considérables que l'*Ophthalmie* & la *Rage*.

Nous

Nous avertissons que les Notes de Mr. Cantwel sont tout au moins aussi étendues que le Texte : cela ne donnera point prise sur lui aux *Anti-Mathanasius*. Car dans la matière qu'il traite, les choses se multiplient avec les Notes, & c'est pour être plus utile au Public qu'on fait ces longs Commentaires : motifs que n'eurent apparemment pas toujours les Scholastes anciens, tant Latins que François. Nous exceptons les Grecs : gens raisonnables dans toute leur conduite Littéraire.

L'étincelle de feu est le mot de l'Enigme du mois passé.

E N I G M E.

IL le faut avouer, mon desin est bien rude :
Tous ceux que j'aide à s'élever
Pour la plus basse servitude,
S'obstinent à me réserver.



De m'opprimer sans cesse ils ont pris l'habitude ;
Cependant les plus grands dans leur haute splendeur
Ne me peuvent nier sans quelque ingratitude,
Que je ne serve à leur grandeur.



Des injures du tems je préserve une plante,
Qui dans tous les climats est assez abondante
Et dont l'usage est souverain,
Quoique l'odeur n'en soit gueres charmante.



Elle se fait priser par sa vertu puissante,
Qui soutient tout le genre humain ;
Pour suivre des François les manieres changeantes ;
Sous mille formes différentes
Il a fallu chez eux fort souvent me ranger.
Quoique par une loi qui paroît éternelle,

Ma regle soit naturelle,
 Qui devoit pour toujours m'empêcher de changer.

Il faut être bien fou sans doute, ou bien austère,
 Pour croire que sans moi l'on pût couler ses jours.

Pourtant, si Plutarque est sincère,
 Des Sages, des Héros ont eu cette chimere;

De refuser mon utile secours,
 Cette belle manie est maintenant cessée.

Et tout homme aujourd'hui pour la commune loi,
 Passeroit pour avoir la cervelle blessée;
 S'il vouloit se passer de moi.

Le 11. Avril que l'Académie-Royale des Inscriptions & Belles-Lettres de Paris, fit sa rentrée publique, le prix ordinaire d'une médaille d'or, de 400. livres, fut adjugé à l'Abbé Guaasco, Piémontois. On lut dans cette Assemblée, les pièces suivantes. *Mémoire sur la conquête de l'Égypte, par Selim II. d'après deux manuscrits Arabes de la Bibliothèque du Roi, par Mr. Torfier: Explication d'une Médaille de Polemon, Prince & Grand Prêtre d'Olba, dans l'Asie Mineure, par l'Abbé Bellet: Continuation du Mémoire sur l'ancienne Chevalerie, seconde Partie, par Mr. de Ste. Palaye: & Mémoire sur l'adoption par les armes, par Mr. d'Egly.*

L'Académie-Royale des Sciences tint le 12. son assemblée publique. Le prix de deux mille livres qui étoit double, & que l'on avoit remis en 1745. a été parragé entre deux pièces. L'Auteur de la première est Mr. Daniel Bernouilli. Celui de la seconde ne s'est pas fait connoître. On croit cependant que c'est Mr. Euler, Professeur de l'Académie de Berlin. On lut dans la même

même séance les quatre pièces suivantes : Mémoire sur l'inflammation que l'esprit de nître produit dans l'huile de térébentine & dans plusieurs autres huiles d'expression, par Mr. Rouël : Expériences qui prouvent la possibilité du fait rapporté par les Historiens, sur l'effet des Miroirs brûlans d'Archimède, par Mr. de Buffons : Moyens pour diminuer la consommation du bois dans les forges, par le Marquis de Courtivron : & Mémoire sur l'usage qu'on peut faire des observations du Mercure, pour trouver la longitude en mer, par Mr. le Monnier.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**E Congrès de Breda est perdu de vûë, ou plutôt il est entièrement rompu. L'attaque que les François ont faite du territoire de la République des Provinces-Unies, a achevé de le dissoudre: il ne tenoit d'ailleurs qu'à des conférences, roulant sur de vagues objets, & ces conférences étoient fréquemment interrompûes, soit par des incidens difficultueux, soit par l'inadmission de certains Ministres: on l'a suffisamment exposé dans nos Mémoires. Et les choses continuant dans cet état d'incertitude quant à la paix, les forces des Hauts Alliés se sont rassemblées aux lieux indiqués: elles y ont formé l'une des plus formidables Armées qu'on eut encore vûë dans ces Pays. On en voit une liste; & selon l'état des divers contingens qui en paroît, cette Armée consiste

consiste actuellement en plus de 130. mille hommes, tant Infanterie que Cavalerie, dont on croit pouvoir se dispenser de mettre en récit les divers Bataillons & Escadrons. Ses mouvemens rapportés le mois dernier, annonçoient une marche prochaine. Elle l'a depuis dirigée sur *Anvers*. Mais après une entreprise des François contre les Places de la *Flandres Hollandoise*, qui a reveillé les peuples des sept Provinces de l'Union, jusqu'au point de se donner avec promptitude un Stahouder, comme l'unique moyen de conserver leur liberté & leurs possessions menacées.

II. Nous dîmes le mois passé que le Comte de Lôwendahl, Lieutenant-Général dans l'Armée Française, sembloit diriger contre le *Sas de Gand* les opérations d'un corps de vingt-mille hommes qui lui étoit confié. Ce corps détaché de la grande Armée, qu'on publie être de 194. Bataillons & 284. Escadrons, s'est effectivement avancé vers cette Place, & s'en est rendu maître, & préalablement de *l'Ecluse* comme de divers postes des environs. Ces hostilités de la France contre une République, dont on croyoit que la neutralité ne souffriroit point d'atteinte de cette guerre, ont été en même tems faites & déclarées aux Seigneurs Etats Généraux, par Mr. Chiquet, Secrétaire de France à la Haye, qui leur communiqua le 17. Avril, par ordre du Roi son Maître, un Mémoire en forme de Manifeste, dressé par l'Abbé de la Ville, & dont voici la teneur.

Quoique le Roi ait en jusqu'à présent les plus justes sujets de se plaindre des secours illimités, que les Provinces Unies fournissent à la Reine de Hongrie,

Hongrie, Sa Majesté n'a cependant pas voulu regarder les Etats-Généraux comme ses ennemis directs.

Les égards qu'Elle n'a point cessé d'avoir pour eux, & les propositions, qui en différentes occasions leur ont été faites par ses Ministres, sont un monument de la disposition sincère dans laquelle Sa Maj. a toujours été non-seulement d'éloigner le théâtre de la guerre du Territoire & du voisinage même des Provinces Unies, mais aussi de leur procurer la gloire de contribuer efficacement à rétablir la Paix entre les Puissances Belligerantes. C'est dans une vûe si salutaire, que dès le mois de Juillet 1742. le Roi rendit les Ministres de la République dépositaires de ses attentions pacifiques, & des conditions justes & raisonnables auxquelles S. M. consentoit alors à terminer les troubles, dont l'Europe étoit malheureusement agitée.

Le Roi, pour ne laisser aucun doute sur la pureté & la droiture de ses dispositions, & sur la confiance entière qu'il vouloit bien accorder aux Etats-Généraux, offrit même de remettre Dunkerque à la garde de leurs Troupes.

Sa Majesté a constamment professé, depuis cette époque, la même modération & les mêmes desirs de conciliation, sans avoir eu la consolation d'inspirer aux Provinces-Unies des sentimens si conformes à l'intérêt particulier de leur République, & à l'avantage commun de toutes les Nations.

Non content d'exciter par des démarches secrètes le zèle des Etats-Généraux, le Roi leur fit proposer, par un Mémoire public que son Ministre leur remit au mois de Septembre 1745. l'Assemblée d'un Congrès pour travailler sans délai & de concert, au grand ouvrage de la Paix.

Enfin il n'étoit pas possible que Sa Maj. portât plus loin qu'Elle l'a fait, les témoignages de son affection

affection & de sa confiance pour les Etats-Généraux ;
& les ménagemens qu'elle a eus pour eux.

Ces ménagemens subsisteroient encore, si la raison de guerre & la sûreté des conquêtes que le Roi a faites sur la Reine de Hongrie, n'exigeoient absolument de la part de Sa Maj. les précautions les plus promptes & les plus efficaces pour le garantir des desseins de ses ennemis. Si la République ne leur avoit donné aucun azile sur son Territoire, & si elle ne leur fournissoit pas les secours abondans qu'ils en tirent en tout genre, le Roi ne se trouveroit pas dans la nécessité indispensable d'interrompre ces moyens multipliés, de perpétuer, malgré lui, une guerre qui n'a déjà que trop duré.

Ce n'est donc que forcée par les circonstances & par la conduite des Provinces-Unies, que S. M. a permis au Général de ses Troupes, de prendre indistinctement toutes les mesures que son habileté & son expérience dans l'art militaire pourroient lui suggérer, pour empêcher l'Armée ennemie de troubler la possession légitime des conquêtes du Roi, & pour affermir le repos des peuples nouvellement soumis à sa domination.

Le Roi auroit été en droit, dès le commencement de la dernière campagne, d'entrer avec son Armée sur le Territoire des Etats-Généraux, lorsqu'ils y accorderent une retraite aux troupes ennemies de la France; mais S. M. persuadée qu'il n'y avoit que de la sincérité dans les démarches qu'ils faisoient alors auprès d'Elle pour parvenir à la Paix, suspendit l'exécution d'une entreprise, que les loix de la guerre & le mauvais état de l'Armée des Alliés auroient également justifiés. Le Roi préfera l'idée qu'il avoit de la candeur & de la bonne foi de la République, à l'opinion généralement répandue en Europe, que sous le voile spécieux d'une Négocia-
tion

tion, la véritable intention des Etats-Généraux étoit de se procurer les délais nécessaires pour éloigner le danger dont ils étoient menacés, & pour se préparer à de plus grands efforts, afin de continuer la guerre.

Ces soupçons se sont confirmés par les difficultés qu'on a fait naître avec affectation dès l'ouverture des conférences de Breda; difficultés aussi imprévues que contraires aux engagements formels qu'on avoit pris avec le Roi, & qui paroissent n'avoir été imaginées, que pour embarrasser de plus en plus les Négociations de Paix, & pour en empêcher le succès.

Quoiqu'il en soit de ce motif, que l'événement ne rend que trop vraisemblable, les troupes Hollandaises étant entrées en 1744. sur le territoire de France, dans les plaines de Lille & de Cisoing, sans que les Etats-Généraux aient prétendu par cette invasion faire une guerre directe au Roi, Sa Majesté déclare, qu'en prenant le parti forcé d'entrer sur le territoire de la République, son dessein n'est pas de rompre avec Elle, mais uniquement d'arrêter ou de prévenir les dangereux effets de la protection qu'elle accorde aux troupes de la Reine d'Hongrie & du Roi d'Angleterre.

Il ne seroit pas juste d'exiger que le Roi portât le scrupule au point de respecter à son préjudice, la prétendue Neutralité des Puissances auxiliaires de ses ennemis, tandis que ceux qui exercent les plus grandes vexations contre les Alliés de Sa Maj. & même contre des Pays qui ne sont jamais sortis des bornes d'une exacte impartialité.

Cependant le Roi, pour concilier autant qu'il sera possible, ce qu'il se doit à lui-même, avec les sentimens de bienveillance qu'il conserve encore pour les Etats-Généraux, a expressément ordonné aux

Commandans de son Armée, de faire observer la plus rigoureuse discipline aux troupes Françoises, qui entreront sur le territoire des Provinces-Unies, & de regler toutes leurs opérations sur la nécessité des circonstances. Sa Maj. bien éloignée de vouloir apporter aucun trouble à la Religion, au Gouvernement & au Commerce de la République, est au contraire dans l'intention d'accorder toute protection aux Sujets des Etats - Généraux, dans la persuasion où est Sa Maj. que leur conduite répondra à des dispositions si favorables.

Enfin, pour donner une preuve plus convaincante de la sincérité des desseins du Roi, qui n'ont uniquement pour but que de rendre inutile la mauvaise volonté de ses ennemis, & de vaincre leur inflexibilité aux voies de conciliation, Sa Maj. déclare, qu'Elle ne regardera les Places & Pays, qu'Elle se trouvoit obligée d'occuper pour sa propre sûreté, que comme un dépôt qu'Elle s'engage à restituer dès que les Provinces-Unies donneront des preuves non équivoques, qu'Elles ne fournissent plus aux ennemis de sa Couronne ces secours de toutes espèces, qui sont une des principales causes de la continuation de la guerre.

Le Roi ne désire que le rétablissement du repos public sur des fondemens justes & solides.

L'intérêt que Sa Maj. prend à la sûreté & au bonheur des Etats - Généraux, lui feroit voir avec regret, qu'ils continuassent de sacrifier à des considérations étrangères, & à des passions injustes, leurs finances, leurs troupes & leurs possessions, leur tranquillité, & peut-être la forme de leur Gouvernement.

III. Les Etats Généraux n'eurent pas plutôt communication de la Pièce qu'on raporte, qu'ils
dépêchè-

dépêcherent des Couriers à Londres & aux autres Cours alliées de la République, pour leur en donner part, de même que des circonstances qui l'ont accompagnées. Le commerce & la navigation de leurs sujets à protéger, étant un article essentiel dans une pareille conjoncture, le Conseil d'Etat s'est assemblé, & il a été pris ensuite une résolution de faire sortir des Ports de la République, plusieurs Vaisseaux de guerre. Mais ce qui s'est passé dans la partie de la *Flandres* qui relève de la juridiction de cette République, est un événement qui y a allarmé les habitans, & de suite ceux de la *Zélande*. Cette Province a pris la résolution d'avoir un Stathouder, & en ayant donné l'exemple aux autres, le Prince d'Orange y a été par-tout proclamé en cette qualité. On en dira quelque chose. Voyons auparavant ce qui a conduit à cet événement.

IV. Des préparatifs dont on avoit été occupé depuis quelque-tems dans la *Flandres-Françoise*, ayant fait juger qu'il étoit nécessaire de se précautionner dans la *Flandres Hollandoise*, on a commencé par lâcher les écluses du *Sas-de Gand*, de *Philippine* & du Fort de l'*Ecluse*; au moyen de quoi une partie du territoire des environs a été inondée. Le Comte de *Lôwendahl* ayant rassemblé le corps dont on a parlé, l'a augmenté jusqu'à 25. mille hommes étant à *Bruges* & dans le voisinage. Il s'est mis avec ce corps en marche le 17. Avril, jour même que Mr. *Chiquet* présenta aux Etats-Généraux la Déclaration ci-dessus. Il avoit partagé son monde en plusieurs détachemens, qui ayant passé la *Lieue*, entrent incontinent après sur le territoire de la *Flandres Hollandoise*. Un de ces détachemens marcha

Les Fran
çois dans la
Flandres
Hollandoise

de *Damme* sur *Ardenbourg*, où le Comte de *Lôwendahl* établit son quartier. Un autre se porta sur l'*Ecluse*, dont il forma le blocus. Une redoute près de *Saint Donas* ayant été attaquée, l'Officier qui y commandoit, fut fait prisonnier avec 18. hommes, & conduit à *Bruges*. Un détachement s'étant avancé vers le *Sas-de-Gand*, s'empara du Fort de *St. Antoine* qui couvre cette Place, laquelle a été aussi investie le 17. Un autre entra le même jour, dans l'Isle de *Candсанд*, prit poste près d'*Yssendyck*, attaqua & emporta une redoute nommée le *Schaapstal*. Les François s'étant aussi présentés le 17. devant *Philippine*, prirent le Fort appelé le *Boekholtsehaven*. D'autres détachemens de leurs troupes furent envoyés sur la droite pour bloquer & attaquer les Forts du voisinage de *Hulst*, & couper la communication avec *Axel*. Et pendant que ces mouvemens se passoient dans la *Flandres Hollandoise*, deux détachemens de la Garnison d'*Anvers* passerent l'*Escaut*, pour s'assurer de la gauche de cette riviere, jusqu'à son embouchure. Le Fort de *Doele*, celui de la *Perle* & celui de *Liefkenshoek* furent sommés de se rendre. L'artillerie nécessaire pour les attaquer, y fut conduite, & en même-tems mise en batterie. Un détachement de troupes Françoises qui se tenoit sur la droite de l'*Escaut*, est marché ensuite vers le Fort de *Lillo*, dont le Colonel Hollandois de *Vassy* qui en est Commandant, a fait les dispositions les plus convenables, non-seulement pour la défense de ce Fort, mais aussi pour tâcher de secourir celui de *Liefkenshoek*.

L'*Ecluse* a fait d'abord un feu très-vif de son artillerie sur les François; mais ceux-ci n'ayant pas
lailié

laissé de faire leurs dispositions pour en former le siège au moyen d'un train d'artillerie qui leur étoit venu de *Bruges* avec beaucoup de munitions de guerre, ils s'en rendirent maîtres le 22. La garnison a été faite prisonniere de guerre & conduite provisionnellement le 24. à *Bruges*. Elle étoit de trois Bataillons, mais si affoiblis par les maladies, qu'il n'y eut gueres plus de la moitié en état de faire le service. Le *Sas-de-Gand*, devant lequel les François ouvrirent la tranchée le 20. a tenu plus long-tems. Il ne s'est rendu que le 1. de Mai. Un Bataillon du Régiment de *Gaddelieres* a eu le fort de ceux de *l'Ecluse*. *Philippine* a été prise le 5. du même mois & sous la même condition. Le Fort de *Liefkenshoek* & celui de *la Perle* avoient subi la loi quelques jours auparavant. On a publié une note des prisonniers faits dans ces Places, & dans les divers Forts qui les environnent, aussi-bien que des canons qui y ont été pris, suivant laquelle le nombre des prisonniers est d'environ trois mille hommes, & celui des canons, la plupart de fer, de près de 150.

VI. Le *Sandberg* fut attaqué & défendu vigoureusement le 3. & le 7. Mai; il a été pris le 9. Ce poste a couté du monde. On en dira quelque chose. Mais voyons auparavant ce qu'a occasionné dans les Provinces de la République, le dessein exécuté des François contre la *Flandres* qui en releve.

A la nouvelle de leurs premieres hostilités, on a rassemblé dans les différentes Isles de la *Zélande* un grand nombre de Paysans, que l'on a distribués dans tous les postes le long des côtes. On a fait prendre les armes aux Bourgeois des Villes, & l'on y a battu la caisse afin d'engager le plus de monde qu'il seroit possible pour

L'Ecluse;
le Sas de-
Gand &
Philippine
rendus aux
François.

Mouvements
en Zélande.

la défense publique. On a armé tous les Bâtimens de la Province pour les faire croiser sur les côtes ; & trois Vaisseaux Anglois sont venus se poster à la hauteur de *Flissingue*, pour contribuer avec deux Navires Zélandois, à mettre ce Port à l'abri d'insulte, & à en éloigner quelques Frégates & Armateurs François qui venoient paroître sur la côte de *Flandres*. On a pris ensuite toutes les mesures de défense que des circonstances auxquelles on s'attendoit si peu, pouvoient suggérer. On a demandé du monde, & il en est revenu de l'Armée. On a demandé du secours à l'Angleterre, & elle en a promis. On a aussi expédié une Lettre circulaire aux Provinces de la République pour leur exposer l'importance des motifs qui exigeoient que l'on prit de fortes résolutions pour le salut & la défense de la Patrie. De-là tous les habitans sans distinction s'y sont mis en état de défendre leur territoire jusqu'au dernier soupir, & de sacrifier leurs vies & leurs biens, pour la Religion, la Liberté & l'intérêt public : & dans ces principes il s'est formé par toute la *Zélande* des associations pour se prêter mutuellement le secours nécessaire dans les différentes parties qui se trouveroient attaquées. Le Général-Major de Bronchorst, a eu ordre en même-tems, des Erats-Généraux, de demeurer dans cette Province, pour y commander. Ces mesures jointes à celles d'un secours promis par le Roi de la Grande-Bretagne, & à un armement que toutes les Amirautes du Pays ont fait à la première réquisition, ont rassuré peu-à-peu les esprits dans la *Zélande*. Et pendant toutes ces circonstances, qui ont fait assembler souvent le Conseil d'Etat à *La Haye*, il y a été question de délibérer, comme on y a délibéré en effet, sur le

parti

parti qu'exigeoit 1. la situation présente de l'Etat, 2. les engagemens par lesquels il se trouve lié, & 3. la conservation de ses anciens Alliés; considérations auxquelles s'en joignoient d'autres également importantes.

VII. Après qu'on eut pris en Zélande les mesures les plus promptes pour s'y garantir contre une invasion, il s'est tenu le 25. Avril à *Ter-veer*, une assemblée du Conseil, dans laquelle, après que la Bourgeoisie y eut été admise, il fut pris une résolution portant « Que vû les circonstances présentes, & la nécessité d'embrasser toutes les voyes qui peuvent contribuer le plus efficacement à la sûreté publique & au maintien de la Religion, de la Liberté, des droits & des possessions des habitans, objet auquel on ne pouvoit parvenir que par le choix d'un Chef revêtu de l'autorité nécessaire pour diriger ces mesures au but salutaire que l'on s'y proposoit, le Magistrat & le Conseil, ainsi que la Bourgeoisie de la Ville de *Ter-veer*, avoient arrêté, pour ce qui concernoit leur Ville, d'élire, nommer & déclarer, en la forme la plus solemnelle *Son Altesse Sérénissime Mgr. GUILLAUME-CHARLES-HENRI-FRISON*, Prince d'*Orange* & de *Nassau* &c. pour STAD-
HOUDER, Amiral & Capitaine-Général de la Province de *Zélande*; & qu'il seroit donné part de cette résolution aux autres Villes & Membres des Etats & de la Province, en les invitant d'y concourir de leur part &c »

Cette résolution ayant été annoncée au peuple, l'Etendart d'*Orange* fut arboré sur la tour de l'Hôtel de Ville, & l'on entendit de toutes parts des cris de joye & des acclamations. La Ville de *Flessingue* élut, le même jour, le Prince d'*Orange*

*Election
d'un Stad-
houder en
Zélande.*

d'Orange en qualité de Stadhouder. Cette élection a été confirmée ensuite à *Middelbourg* & le lendemain à *Ter-Goes*, de même qu'à *Ziricxée*, & le reste des Villes de la *Zélande*, dans toutes lesquelles il y a eu des réjouïssances publiques, & des démonstrations d'ardeur de la part des habitans, de tout sacrifier pour la défense publique. Il est parti quelques jours après une Députation *Zélandoise* pour se rendre auprès du Prince d'Orange, & lui annoncer la grande résolution que les circonstances les avoient engagés de prendre.

VIII. L'événement arrivé en *Zélande* de s'y être donné un Stadhouder, sans la participation des autres Provinces, a fait d'abord beaucoup de bruit à *La Haye*, d'où les Ministres étrangers ont fait partir des Couriers pour en donner part à leurs Cours. Mais plusieurs démonstrations publiques du peuple qui suivirent la nouvelle qui venoit d'en être apportée, témoignent combien cette nouvelle lui étoit agréable. Aussi s'attendit-on à ce que ces marques extérieures précipiteroient un même événement dans toutes les autres Provinces. Elles ont en effet toutes suivi l'exemple de celle de *Zélande*. Le 29. le nouveau Stadhouder fut proclamé à *Rotterdam*, au bruit du canon & avec toutes les cérémonies & les réjouïssances que la chose pouvoit produire. Ce canon qu'on avoit entendu à *La Haye*, y remplit d'ardeur le peuple; il s'attroupa de tous côtés, & vint se rassembler en foule dans la place qui est devant la Cour, ainsi que dans les avenues qui y conduisent. Les exclamations & la rumeur de cette multitude furent portées bientôt à la connoissance des Etats de *Hollande* & de *Westfrise*, qui étoient alors assemblés. Le Comte de *Bentynck*, l'un des Députés de la Noblesse

Noblesse de cette Province, sortit de l'assemblée, pour favoir ce que demandoit ce peuple. Sur le cri général, que l'on demandoit un Stadhouder, ce Seigneur exhorta le peuple à se tranquilliser, & à être persuadé que l'on prendroit toutes les mesures que le bien public pouvoit requérir. Le Baron de Wassenauer, Seigneur de Doveren, Grand-Baillif de *La Haye*, sortit aussi de l'assemblée, & se rendit à l'Hôtel de Ville, où le Magistrat étoit occupé à délibérer des moyens de prévenir que cette fermentation ne devint funeste. Le marché & la grande rue devant cet Hôtel étoient pareillement remplis de monde, qui s'y étoit attroué en foule. Le Baron de Wassenauer adressa au peuple, de dessus le perron, un discours tendant aussi à le tranquilliser, en l'assurant que dans deux ou trois jours au plûtard, les Etats de la Province prendroient une résolution dont tous les bons Patriotes auroient lieu d'être satisfaits. Quoique ces assurances & celles du Comte de Bentynck eussent produit de l'effet, il falloit cependant quelque démonstration pour achever de contenir le peuple. Aussi-tôt l'on arbora devant la Maison de Ville, l'Etendart d'Orange, & un moment après on en vit paroître un autre à une des fenêtres du Palais où s'assembloient les Colléges de l'Etat. On auroit peine à décrire l'idée du changement subit que l'on vit arriver. Au lieu de cette agitation tumultuaire, dont les suites ne pouvoient qu'être appréhendées, on vit succéder une joye qui ne peut être comparée qu'au contentement que cause la possession du bien après lequel on soupire. Ces sentimens éclaterent par des acclamations continuelles & par d'autres témoignages des plus marqués. Le soir on tira des feux d'artifice, & on

fit

fit des feux de joye, ce qui avoit déjà été fait à Rotterdam, où tous les Vaisseaux qui étoient dans le Port, avoient arboré dès le matin leurs pavillons, flammes & banderolles. Schiedam, Delft, Ieyde, enfin toutes les Villes de la Province, toutes celles d'Utrecht & du reste de l'Etat, ayant élu & proclamé successivement le Prince d'Orange leur Stadhouder, ce n'a été par tout jusqu'au 16. de Mai que réjouissances magnifiques & extraordinaires, qu'on trouve décrites dans les feüilles publiques qui se répandent dans ce Pays, & dont on ne peut faire ici d'autre usage que d'en faire l'annonce, en annonçant que tout est accompli quant à l'élection & à la proclamation du Sérénissime Prince d'Orange en qualité de Stadhouder de toutes les Provinces de l'Union; que le diplôme d'élection lui en a été généralement remis par des députations qui se sont rendues à sa résidence de *Leuwardé*: & que S. A. S. acceptant sa nouvelle dignité, a écrit aux Etats des diverses Provinces des Lettres à ce sujet. Nous ne donnerons pour toutes que la traduction de celle qu'ont reçue les Etats de *Zélande*. La voici.

NOBLES ET PUISSANS SEIGNEURS.

J*ai reçu ce matin, par le Messager que Vos Nobles Puissances m'ont expédié, la résolution qu'elles ont prise le 25. Avril, accompagnée de la Lettre par laquelle il leur a plu de m'informer qu'il avoit été arrêté, du commun accord de tous les Membres de leur Assemblée, que V. N. P. m'inviteroient & établiroient pour être Stadhouder Amiral & Capitaine Général de la Province de Zélande.*

Je fais, Nobles & Puissans Seigneurs, com-
bien

bien les circonstances du tems sont critiques & dangereuses. Je sens tout ce que m'impose une dignité de cette nature : Mais en ne consultant que mon zèle pour le bien public & mon amour pour la Patrie, & considérant le sang dont je suis issu, aussi bien que le nom que je porte, je ne saurois balancer un moment à accepter l'invitation unanime de Vos Nobles Puissances.

J'accepte donc, Nobles & Puissans Seigneurs, ces importantes charges, avec un cœur pénétré de reconnaissance de la confiance que V. N. P. veulent bien mettre en moi. Je reconnois dans cet événement, la direction du Tout-Puissant, & j'adore sa divine Providence en mettant tout mon esprit en lui, & me flattant qu'il m'accordera pour le corps & pour l'esprit, les forces dont j'ai besoin pour concourir aux sages conseils de V. N. P. ainsi qu'à leurs prudentes & unanimes résolutions, & pour fortifier le zèle & l'ardeur de tous les habitans, bien intentionnés de la Province de Zélande, afin que ce soit un moyen de rétablir la tranquillité publique, de détourner les maux dont on pourroit encore être menacé, & d'affermir pour toujours dans les Provinces Unies, les gages inestimables de la Religion & de la Liberté.

Dès que Mrs. les Députés de V. N. P. seront arrivés ici, il me sera très-agréable de convenir avec eux au sujet de la manière dont je pourrai exécuter avec le plus de promptitude, mon voyage en Zélande, pour y délibérer conjointement avec V. N. P. & effectuer tout ce qui pourra tendre le plus efficacement à l'avantage & à la plus grande utilité de la République en général & de la Province de Zélande en particulier.

Je remercie sincèrement V. N. P. de leur gracieuse félicitation, & je les prie d'agréer les assurances de
la

la haute considération & du fidèle attachement avec lesquels je suis &c. Leuwaerde le 1. Mai 1747.

IX. Ce fut le 4. du même mois que les Députés des Etats de Zélande se rendirent à Leuwaerde. Ils eurent le lendemain audience du nouveau Stadhouder, & lui ayant notifié son élection, ils le prièrent de vouloir bien leur accorder la faveur de se rendre dans leur Province, ce qui leur fut promis, comme aussi aux Députés des autres Provinces qui sont allés depuis lui faire les mêmes notification & invitation. Le Prince d'Orange est venu le 12. à La Haye accompagné de la Princesse son Epouse & de la Princesse sa fille. Après les visites de cérémonie & de félicitation des Députés de tous les Ordres, & des Etats Généraux. L. H. P. lui ont remis, dans une boîte d'or, l'Acte qui l'établit Stadhouder des Provinces-Unies.

*Résolution
au sujet de
l'invasion
des François
dans la
Flandres
Hollandoise.*

X. Les Ministres étrangers qui sont à La Haye, ont tous marqué par des illuminations à leurs Hôtels, qu'ils prenoient part à l'élection du Stadhouder de la République. Le public en a fait paroître beaucoup de satisfaction. Mr. Chiquet, Ministre de France, ne s'est pas exempté de faire la même chose, toutes les faces de son Hôtel ayant été également illuminées d'une manière fort brillante. Ceci avoit eu lieu le 3. Mai, quoique la veille on eut publié une Résolution des Etats de Hollande & de Westfrise, qu'on venoit de porter à l'Assemblée des Etats-Généraux, & par laquelle il étoit déclaré « Que Leurs Nobles & » Grandes Puissances avoient appris avec la plus » grande émotion & la plus vive sensibilité, » l'invasion que les troupes du Roi de France » ont commise hostilement sur le territoire de » la République, le jour même que le Mémoire

» & la Déclaration, qui annonçoient cette in-
» vasion, avoient été remis à l'Assemblée des
» Etats-Généraux : Que cette sensibilité étoit
» augmentée encore par la considération, que
» pareille chose arrivoit à l'Etat sans qu'il fut
» directement en guerre avec la France, & sans
» qu'il sçût avoir donné à cette Couronne au-
» cune raison légitime d'en user ainsi, & prin-
» cipalement lorsqu'elles avoient le déplaisir de
» voir que la République se trouvoit dépouillée
» de sa Barrière naturelle, renduë entièrement
» inutile par la démolition de tant de Fortes-
» resses qui la composoient. Qu'il étoit aisé de
» prévoir les grandes suites qui devoient néces-
» sairement en résulter : & que Leurs Nobles &
» Grandes Puissances qui étoient occupées à
» délibérer sur les mesures que des circonstances
» aussi épineuses & aussi difficiles requéroient,
» avoient jugé à propos en attendant de faire
» connoître aux Etats-Généraux, que leur
» résolution étoit de s'opposer avec la plus
» grande vigueur, à cette invasion ennemie, &
» de faire jusques aux derniers efforts, pour la
» défense & la conservation du Pays, de ses
» habitans & de ses possessions légitimes, ainsi
» que des précieux gages de la Religion & de la
» Liberté; prêts à y contribuer par toutes les
» mesures qui seroient jugées efficaces & con-
» venables à ce but; remplis de la ferme con-
» fiance que tous les Confédérés de l'Union y
» concourroient également par leur zèle, & que
» le Tout-Puissant regardant d'un œil favorable
» la justice de la cause de la République, béni-
» roit les moyens qu'elle embrasseroit pour sa
» défense. »

¶ I. Les conférences de *Breda* étant rompuës,

le Comte de Sandwich qui y étoit pour la Cour de Londres, & le Comte de Chavanes pour celle de Turin, sont de retour à La Haye, où le Comte de Harrach, Ministre nommé par l'Impératrice-Reine à ce Congrès, est aussi de retour. Le Comte de Walfenaer les a suivis. Mr. Gilles en étoit revenu devant eux, & Mrs. du Theil & Macanas sont aussi retournés à Paris; ce qui manifesterait que les affaires sont violentées & par conséquent plus éloignées que jamais d'une paix désirée, si les Puissances qui y sont intéressées & celles qui n'y ont point directement de part, ne pouvoient toujours se rabattre sur quelques moyens propres à y rétablir le calme.

La fermentation est à la vérité très-grande dans les esprits. Elle croit même à mesure des nouvelles qui viennent du Pays attaqué par les François, & l'appareil & les mesures de guerre vont proportionnement. Car outre une Escadre de 20. Vaisseaux de guerre qui croisent depuis la hauteur de Goeree jusqu'à celle de Blankenberg, on compte actuellement en mer au-delà de vingt Armateurs Zélandois, qui arrêtent tous les Bâtimens & Barques qu'ils rencontrent allant porter des provisions aux François dans la Flandres Hollandoise. Tout n'annonce ainsi que de vigoureuses résolutions prises conjointement avec la Grande-Bretagne & avec les autres Alliés de la République, pour agir puissamment tant par terre que sur mer. En conséquence on a réglé toutes choses pour l'augmentation des dépenses que la sûreté du Pays exige dans cette conjoncture, & sur la conduite que tiendra la République pour repousser la force par la force, & y employer toute l'assistance qu'elle peut se promettre de ses anciens Alliés, & des Puissances bien intentionnées pour

pour l'Etat. Le secours de 30. mille Russiens entre en considération ; & l'on observe là-dessus que quelque tard qu'il arrivât cette campagne , toujours serviroit-il du moins à faire une diversion. En attendant on engage un Corps de trois mille hommes de troupes de Hesse , & l'on compte qu'il sera bientôt en état de pouvoir joindre l'Armée des Hauts Alliés à laquelle nous allons passer.

XII. Sur les premières hostilités des François contre la *Flandres Hollandoise*, les Commandans en chef de cette Armée (des Alliés) firent marcher leurs troupes en avant. L'aile droite de celles de l'Impératrice-Reine s'appuya le 23. Avril sur la *Ley à Popel*, où le Maréchal de Bathiani établit son quartier. Le corps des Anglois, des Hannovriens & des Hessois s'étendit par sa gauche jusqu'à *Alphen*, où fut mis le quartier du Duc de Cumberland. Le centre de l'Armée, formé par le Corps des Hollandois, se posta devant le Village de *Baerle*, en tenant par sa droite d'Infanterie à la gauche des Impériaux, & par sa gauche à la droite des Anglois. La Cavalerie Hollandoise se plaça derrière le Village, pour être plus à portée de *Breda*, d'où elle tiroit ses fourages. Cette Armée est certainement, & ainsi qu'on l'a déjà avancé, d'une force & dans un état à pouvoir former quelque entreprise considérable, le Corps des troupes Impériales étant de 48. Bataillons & de 62. Escadrons, outre 70. pièces de campagne; le Corps des Anglois de 19. Bataillons & de 15. Escadrons, avec 60. pièces de campagne; le Corps des Hannovriens, de 17. Bataillons & de 27. Escadrons, avec 32. pièces de campagne; le Corps des Hessois, de 6. Bataillons

*Armée
des Hauts
Alliés.*

taillons & de 9. Escadrons, avec 12. pièces de campagne; & le Corps des Bava-rois, de 6. Bataillons, avec 10. pièces de campagne; sans compter les Corps qui peuvent encore joindre, ni toutes les troupes & l'artillerie de la République des Provinces-Unies.

L'Armée a fait depuis beaucoup de progrès dans sa marche. Le 29. le Maréchal de Bathiani fit avancer vers *Hoogstraten* le Corps de troupes Impériales, lequel, par sa position, étoit trop resserré sur le centre & sur la gauche de l'Armée. Le 30. toutes les troupes se remirent en marche. Elles allèrent camper sur la grande Bruyere de *Hoogstraten*, ayant *Saint Leonard* à une lieüe derrière le centre, & la gauche se terminant au-devant de *Westmaelen*, où le Duc de Cumberland prit son quartier. La droite couvrit *Brecht*, où le Comte de Bathiani établit le sien. Le Général Trips & le Général Baroniai poussèrent chacun des détachemens en avant; le premier par-delà la *Schynder*, jusques aux Fauxbourgs d'*Anvers*, ainsi qu'à *Conticq* qui est à une lieüe au-delà sur la chaussée qui conduit à *Anvers*, & qui mene à *Malines*, & plus avant sur la *Nethe*, jusqu'à *Lier*, où il prit poste. Les détachemens du Général Baroniai poussèrent jusqu'à la *Laek*, & établirent des postes à *Arshot*, à *Dieft* & dans les environs. Sur quoi l'on observera que le Corps du Général Trips forma l'avant-garde de la droite de l'Armée, & celui du Général Baroniai, l'avant-garde de la gauche; ces Généraux ayant chacun sous leurs ordres trois mille Hussars & deux mille hommes de troupes irrégulieres. On doit ajouter à cela les Compagnies franches de l'Armée & un corps détaché, qui est plus ou moins fort, suivant que les circonstances

constances l'exigent. L'Armée-Alliée, par ces mouvemens, s'est renduë maîtresse de la rive droite du *Demer*.

Le 2. Mai le Duc de Cumberland, accompagné du Prince de Waldeck & de plusieurs autres Généraux du premier rang, alla reconnoître en avant, sous une escorte de Dragons & de Hussars, & fit sa tournée en passant le long de *Braxgaten*, & revenant à *Grewenvezel*, où il dîna chez le Prince de Waldeck. S. A. R. a poussé dans cette tournée jusques sur les glacis d'*Anvers*. Mais quoique toutes les troupes marquassent de l'impatience d'aller plus en avant, elles étoient encore le 10. Mai campées à trois lieuës d'*Anvers*, les troupes legeres faisant des courses jusques dans les Fauxbourgs de cette Place & escarmouchant fréquemment avec les postes avancés des François ; Car l'Armée Impériale a étendu considérablement ceux de sa gauche. Elle a poussé plusieurs détachemens en avant sur la *Gethe*. Elle en a mis un de Hussars à *Lewe*, un à *Judoigne* & un autre à *Tirlemont* ; & ces trois endroits ont été taxés à cent mille rations. Le 6. le Prince Louis de Brunswich-Wolffembuttel, Général d'Infanterie de la même Armée, ayant sous ses ordres deux Lieutenans Généraux & quatre Généraux-Majors, a pris poste à *Schilde* avec douze Bataillons & huit Escadrons. Le Général Trips avoit auparavant son quartier dans cet endroit, & il l'a transporté depuis à *Brochem* sur la gauche de la *Nethe*, à une lieuë de *Lier*, où il est soutenu par le corps d'Infanterie & de Cavalerie que l'on vient de nommer. L'Armée s'est approchée le 15. encore plus près d'*Anvers*.

XIII. Les mouvemens qu'on vient de rapporter, ont excité l'attention des François

& les ont portés à se tenir sur leurs gardes. Le Comte de Lôwendahl, dont le corps qui est à ses ordres, agit contre la *Flandres Hollandoise*, s'est rendu le 6. à *Anvers*. Il y avoit fait amener les jours précédens nombre de canons & de mortiers, faisant partie de l'artillerie qui a été trouvée dans les Places ou Forts pris depuis peu sur les Hollandois. Il a ajouté à la garnison neuf Bataillons, qui la plûpart sont entrés dans la Citadelle, & a ordonné qu'on travaillât en diligence à augmenter les fortifications de cette Ville. La suite de l'expédition de ce Général contre le territoire qui relève de la République des Provinces-Unies, est rapporté dans deux Lettres que le Lieutenant-Général de la Rocque, au service des Etats-Généraux, & qui a commandé à *Hulst*, a écrites au Conseil d'Etat de L. H. P. à *La Haye*. Elles contiennent en substance ce qui suit.

*Attaque &
combat au
Sandberg.*

« Les François s'étant avancés le 3. Mai sur le
 » long de la Digue de *Kieldrecht*, ainsi que dans des
 » barques, un de leurs corps, qui étoit en cuiraf-
 » ses, attaqua avec beaucoup de furie, les postes
 » extérieurs de la hauteur appellée le *Sandberg*.
 » Ils se rendirent maîtres de la premiere Batta-
 » rie, & pénétrèrent jusqu'au-delà de l'Ecluse
 » qui est après le *Sandberg*. Les Régimens de
 » Saxe Gotha, de Villates & de Thierry étant
 » accourus, il y eut entre-eux & les François
 » un combat très-vif, pendant lequel les postes
 » extérieurs du *Sandberg* furent pris & repris jus-
 » qu'à trois fois. A la fin les nôtres réussirent à
 » les en déloger, & à les repousser entièrement.
 » Il est peu concevable que les François aient
 » osé entreprendre une pareille attaque le long
 » d'une Digue aussi étendue & par un terrain
 » aussi

10 aussi bourbeux que celui qu'ils étoient obligés
11 de traverser. Il est vrai que leurs Batteries de ca-
12 nons & de mortiers les favorisèrent beaucoup,
13 par le feu continuel qu'ils en firent, & qui,
14 joint à l'obscurité, nous déroba la connoi-
15 sance de l'attaque jusqu'au moment qu'ils la
16 commencerent. Cette obscurité & la distance
17 assez grande de deux corps qui étoient formés
18 près du *Sandberg* & du *Stoppeldyk*, furent cause
19 aussi que trois Régimens qu'on avoit deman-
20 dés au secours, ne pûrent arriver qu'après que
21 l'action fut terminée heureusement à nôtre
22 avantage. Cette attaque doit avoir couté plus
23 de mille hommes aux François tant les morts
24 & les blessés, que les prisonniers qu'on leur
25 a faits, nous y avons perdu environ 250.
26 hommes. Un si mauvais succès auroit dû les
27 rebutter de revenir à la charge. Ils n'ont ce-
28 pendant pas laissé de le faire, mais avec des
29 forces très supérieures à celles qu'ils avoient
30 amenées en premier lieu, puisque le Comte
31 de Löwendahl y avoit envoyé un renfort de
32 cinq Bataillons. Ce fut le 5. à six heures du
33 soir que les François formerent leur nouvelle
34 attaque sur le *Sandberg*. Ils avoient pratiqué
35 pendant la nuit précédente une mine, au
36 moyen de laquelle ils firent sauter une de nos
37 Batteries extérieures, garnie de six pièces de
38 canon. Ils attaquèrent ensuite le Fort, & ten-
39 terent de s'en emparer d'assaut. Le Lieutenant-
40 Général de la Rocque, secondé par des trou-
41 pes Angloises qu'on avoit fait avancer, fit face
42 aux différentes attaques qu'il eut à essayer.
43 Les François revinrent à la charge plusieurs
44 fois de suite, mais ils furent toujours repous-
45 sés vigoureusement. La nuit ne fit pas cesser

» le combat. Il fut au contraire continué de
 » part & d'autre avec beaucoup d'opiniâtreté,
 » jusqu'au lendemain à trois heures du matin,
 » que les François occuperent un poste que les
 » nôtres avoient abandonnés au pied du *Sand-*
 » *berg*. Toutes les troupes tant Hollandoises
 » qu'Angloises se font très-bien comportées.
 » Les François ont perdu encore beaucoup de
 » monde dans cette occasion. Nous y avons
 » perdu aussi environ 800. hommes, parmi les-
 » quels il faut compter plusieurs Officiers blessés
 » dangereusement. »

Par la résistance faite au *Sandberg*, il ne peut
 qu'y être demeuré assez de monde de part & d'au-
 tre. On a employé le jour suivant le combat
 un grand nombre de Payfans à faire des coupu-
 res derrière le *Sandberg*, aussi-bien que dans l'in-
 tervalle qui est entre ce Fort & celui de *Moer* ;
 outre qu'il est venu de l'Armée deux renforts
 considérables dans la *Flandres-Hollandoise*, à la
 demande du Lieutenant-Général de la Rocque,
 afin d'y faire toute la défense possible.

Cependant le 9. les François ayant fait
 une nouvelle tentative contre le *Sandberg*, y sont
 parvenus à prendre poste sur le glacis. Ils ont
 immédiatement après perfectionné leur loge-
 ment & comblé le fossé. Le même jour sur les
 deux heures après midi, ils donnerent l'assaut à
 ce Fort. Le Lieutenant Général de la Rocque y
 marcha avec une partie de sa garnison. Il fit
 avancer les Régimens postés le long de la ligne,
 & les mit en bataille des deux côtés du *Sandberg*
 & derrière le Fort. L'action fut encore très-vive
 & très-meurtrière. Elle dura jusqu'à six heures du
 soir ; & quoique les François y aient perdu
 beaucoup de monde, comme ils avoient la supé-
 riorité

florité du nombre, ils parvinrent à s'emparer de la ligne, & à se rendre maîtres du Fort de *Sandberg*. Le Lieutenant Général de la Roque fit sa retraite en bon ordre dans la Ville. Il tint ensuite un Conseil de guerre, dont le résultat fut qu'il falloit pourvoir à la sûreté d'*Axel* & de *Ter-Neuse*. Sur-quoi l'on fit embarquer quelques troupes qui s'y sont rendus.

Les François ont poussé ce jour-là plusieurs postes en avant vers *Hulst*; & comme cette Ville n'étoit point tenable depuis la prise du *Sandberg*, elle s'est renduë le 11. avec les Forts qui en dépendent à des conditions honorables, le Lieutenant-Général de la Roque ayant obtenu que quatre cens hommes de la Garnison, consistant en tout en deux Régimens, sortiroit avec les honneurs de la guerre, de même que les Officiers de l'Etat Major, & en outre trois pièces de canon. Le reste a été fait prisonnier de guerre. Les François vont à présent à *Axel*.

XIV. Le corps de troupes du Comte de Clermont, Prince du sang, qui a été campé près de *Sedan*, est venu s'étendre entre *Namur* & *Gemappe*, & renforcer ainsi l'Armée Française, qui par cette jonction, & par l'arrivée de quelques troupes encore, qui ont passé par le Pays-Messin, va au nombre de Bataillons & d'Escadrons qu'on l'a dit. Elle a une artillerie des plus nombreuses avec elle, & c'est à *Bruxelles* où tous les trains en sont arrivés de *Donay* & d'ailleurs, de même que les chariots chargés de bombes, de boulets & de poudre. Le Maréchal de Saxe a visité *Anvers*, le pont de *Walem*, & les autres postes à protéger & à garder pour la direction de ses opérations, lorsque son Armée fera mise en mouvemens; car elle demeure cantonnée, tandis que le corps

du Comte de Lôwendahl agit contre la *Flandres Hollandoise*. Elle avoit encore le 15. Mai sa position sur la gauche de la *Dyle*, depuis *Malines* jusqu'à *Louvain*, d'où elle s'étendoit en ligne de communication avec le corps du Comte de Clermont, auprès duquel se trouve une grosse artillerie qu'on y a fait venir de *Namur*. La partie de la Maison du Roi qui est restée en ce Pays, & la Gendarmerie cantonnoient, la premiere à *Alost* & aux environs, & l'autre à *Halle*; & les Régimens de Cavalerie qui étoient dans *Anvers*, en sont sortis pour se placer dans les environs de la tête de *Flandres*.

Dans cette situation, il ne paroîtroit nullement que le Maréchal de Saxe songeât à engager une bataille, mais à continuer de se tenir sur la défensive, tandis qu'il laisseroit faire de nouvelles tentatives aux troupes qui sont sur le territoire Hollandois. Mais quel que soit son dessein, ou d'une bataille ou d'un siège, l'Armée des Alliés est prête à parer à l'une & à l'autre de ces entreprises. Commelle est à peu de distance d'*Anvers*, on croiroit que le Duc de Cumberland auroit résolu de faire le siège de cette Ville, parce que les Anglois ont fait transporter à l'Armée la grosse artillerie qu'ils avoient en *Hollande*, & qu'il en est venu aussi un bon train de la part des Hollandois, si ce mouvement ne cachoit plutôt un autre dessein. La Ville de *Maëstrecht* est pourvûe d'ailleurs de tout le nécessaire pour une vigoureuse défense; & pour que rien n'embarassât au cas d'un siège, on a abattu plusieurs maisons voisines de la hauteur de *St. Pierre*, de même que du côté de la porte de *Bruxelles* & de la juridiction de *Vroenhove*.

XV. Toute la Maison du Roi est arrivée le 11. à *Bruxelles*. Le Maréchal de Noailles l'y a suivi le 12. & le 15. il s'est rendu à *Anvers*. Les Etats de

de Brabant ont consenti à la levée de deux millions de florins, par forme de capitation, qui leur ont été demandés.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, depuis le mois dernier.

I. **R**ien n'a pû donner plus de joye à la Cour & au public que l'élection du Prince d'Orange au Stadhoudérianat de la République des Provinces-Unies. La Cour considérant combien un tel événement augmente l'intérêt qui l'attache au maintien & à la conservation de cette République, a résolu d'y envoyer tant en Vaisseaux de guerre qu'en troupes, tous les secours qui dépendent d'elle. A cet effet il a été ordonné d'abord de faire partir encore un Bataillon du second Régiment des Gardes, pour se rendre en Zélande, ou dans la Flandres Hollandoise, suivant que les circonstances le requéteroient. On y transporte aussi un corps de Canonniers & de Bombardiers. Le Roi regarde l'élection du Stadhouder comme très-avantageuse, pour donner plus de poids aux mesures nécessaires à pousser la guerre avec vigueur, attendu que les conférences de Breda n'ont point répondu aux vûes dans lesquelles S. M. y avoit envoyé le Comte de Sandwick.

II. Le peuple se prête de plus en plus à tout ce qui peut contribuer aux dispositions de guerre; il y est animé également par la rupture des conférences de Breda, & par la satisfaction de voir remplie dans la personne du Prince d'Orange, l'éminente dignité qui le constituë Chef de la République des Provinces-Unies. Une nouvelle fâcheuse venuë des Indes l'anime d'ailleurs beaucoup. Les Directeurs de la Compagnie des Indes
la

Les François s'emparent de Madras dans les Indes.

la reçurent le 1. Mai. Elle est, « qu'une Escadre
 » partie, avec beaucoup de secret des côtes de
 » France, étoit arrivée au mois de Septembre
 » dernier, devant *Madras*, forte de douze
 » Vaisseaux de guerre, dont il y en avoit
 » deux de 70. canons, trois de 60. & sept de
 » 56. le tout commandé par un Chef d'Escadre
 » nommé Mr. de la Bourdonnaye : Que ces douze
 » Vaisseaux, à bord desquels il y avoit cinq
 » mille hommes de troupes de débarquement,
 » avoient formé, avec tant de vigueur, l'atta-
 » que de *Madras* & des Forts qui le défen-
 » doient, que cet établissement fut obligé le 21.
 » du même mois de se rendre aux François ;
 » que le Vaisseau la *Princesse-Marie*, qui étoit
 » devant le Fort *St. Georges*, tomba en-
 » tre leurs mains ; que Mr. de la Bourdonnaye
 » avoit transporté sur quatre Vaisseaux de son
 » Escadre, tous les effets & les richesses de la
 » Compagnie qui étoient dans cet établissement,
 » & qu'on fait monter à un million & demi de
 » livres sterlings ; & que pour mieux réussir dans
 » cette entreprise, les François avoient sçu ga-
 » gner le Gouverneur, en lui donnant une grosse
 » somme : Que la garnison composée d'Indiens,
 » avoit refusé de se défendre, sous prétexte
 » qu'elle étoit trop foible : Qu'il n'y avoit
 » d'ailleurs que cinq Vaisseaux de guerre pour
 » s'opposer à des forces si supérieures. »

L'importance dont est *Madras* pour la navi-
 gation des Vaisseaux de la Compagnie des Indes-
 Orientales, & pour le commerce qu'elle fait dans
 ce Pays-là, ont donné lieu à une assemblée des
 Directeurs de cette Compagnie, dans laquelle il
 a été résolu de ne négliger aucuns des moyens
 propres à recouvrer cet établissement par la
 force,

force. Une Escadre de douze Vaisseaux de guerre doit mettre à la voile incessamment pour s'y rendre, si déjà elle ne l'a fait, & l'on compte de trouver du secours parmi les Nations qui habitent les environs de la côte où est *Madras*.

III. Au desagréable événement qu'ont vient de rapporter, le public s'attend d'apprendre bientôt quelque nouvelle favorable, par le succès d'une expédition dont l'Amiral Anlon est chargé. Le 20. Avril il a mis à la voile du Port de *Plymouth* avec une Escadre de trente Vaisseaux de guerre, outre deux Brulots & une Galliotte à bombes. On a déjà des avis que les prises en mer qui continuent sur les François, ont été depuis peu assez considérables, en ce qu'il se trouve parmi ces prises, un Vaisseau de guerre de 36. canons & de 135. hommes d'équipage, nommé le *Superbe*, qui étoit parti de *St. Malo* pour se rendre à *Cadix*, & delà à la mer du *Sud*, avec une charge de marchandises entrégitrées, estimée 75. mille livres sterlings. Ce Vaisseau a été conduit à *Guernsey*, & l'on a conduit à *Falmouth*, l'Armateur François appelé le *Kouly-Kan*, armé aussi à *St. Malo*, & l'un de ceux qui a le plus troublé la navigation à l'Ouest. On passe sur les autres prises, comme nous passerons aussi sur celles que les François ont faites de leur côté, & que les nouvelles de France rapportent fort au long.

IV. Il a été résolu de faire d'importantes propositions au Roi de Prusse : on n'en publie pas jusqu'ici l'essence ; cependant le Chevalier *Hambury Williams* va à *Berlin* exécuter la commission qui les regardent. Le Général *Wentworth* est parti dès le 18. Avril pour aller s'acquitter aussi à *Vienne* & à *Turin* de commissions sur les affaires

affaires de la conjoncture présente, dont le Roi l'a chargé auprès de ces deux Cours. Le Marquis de Taburnega, qui étoit passé d'Angleterre en Portugal, est au contraire revenu de Lisbonne à Londres. Il s'est rendu incontinent après son retour chez le Duc de Newcastle, Secrétaire d'Etat, auquel il a fait rapport des soins qu'il s'est donnés par rapport à l'accommodement des deux Cours, & il lui a rendu compte de ce qu'il a pû découvrir sur la nature des raisons qui retiennent la Cour d'Espagne dans cette conjoncture.

V. Le Parlement va se dissoudre. Il ne s'y est rien passé de fort remarquable, depuis les sommes accordées pour les intérêts de la Couronne, si-non qu'il y a été résolu de remettre à un Comité de toute la Chambre des Communes, un Bill pour abolir les juridictions héréditaires en *Ecosse*, ou le droit de vassalage des Seigneurs qui y possèdent des Fiefs libres. Mais cette affaire fait beaucoup de bruit par les oppositions qu'elle rencontre de la part de plusieurs anciennes Maisons du Royaume. Trois Mémoires en représentations, paroissent entre-autres sur ce sujet. Ils ont été portés à la Chambre des Communes, l'un par le Duc de Queensbury, & les deux autres par les Comtes de March & d'Egletourne. Comme pareille chose pourroit avoir des suites, on ne sera peut être pas fâché de trouver ici la traduction entière du premier de ces Mémoires, qui est du Duc de Queensbury.

Mémoires
contre l'abolition
des juridictions en
Ecosse.

CHARLES Duc de Queensbury & de Douvres &c. ne peut se dispenser de représenter à la Chambre des Communes du Parlement de la Grande-Bretagne: Que si le Bill pour l'abolition des juridictions héréditaires en *Ecosse* vient à acquérir
force

force de Loi, lui & plusieurs autres fidèles sujets de cette partie de la Grande-Bretagne, dans laquelle ils en jouissent, se trouveront privés d'une prérogative essentielle, en violation manifeste du droit sacré & commun de tous les sujets libres de la Grande-Bretagne, par lequel personne d'entre-eux ne sauroit être privé d'un bien qui lui est propre, sans avoir été ouï pour sa défense, & jugé d'une manière conforme à la Loi.

Le Représentant ne peut qu'être sensiblement affecté à ce sujet, par la conviction de sa propre innocence dans l'usage qu'il a fait de la prérogative dont ce Bill tend à le dépouiller. Son innocence lui donne à la vérité la consolante satisfaction de pouvoir rejeter en tout-tems avec mépris & indignation, toutes imputations avant le crime pour objet; mais elle ne le garantit pas des plus justes sujets d'alarmes, lorsqu'il prévoit que c'est transmettre à la postérité la plus reculée, le soupçon d'un crime qui devoit être la conséquence naturelle d'un pareil Bill.

Si dans cette partie de la Grande Bretagne il s'est trouvé des personnes possédant des juridictions héréditaires, lesquelles, au mépris des Loix naturelles & contre tout vrai principe de Gouvernement, ont tenu le commun du peuple dans l'esclavage, en s'élevant sur leurs vassaux comme de petits Tyrans jusqu'à les obliger par le fer & par le feu, d'entrer dans une rébellion ouverte contre leur légitime Souverain, le Représentant les regarde comme des criminels, qui ont mérité tous les degrés de punition que la Loi inflige par l'injuste usurpation d'une autorité dont aucune Loi ni aucun droit ne peuvent justifier l'usage qu'ils en ont fait.

Mais faut-il que cette punition s'étende là où il n'y a point de crime? L'innocent doit-il être confondu

fondu avec le coupable? Des droits qui ne préservent rien d'offensif par eux-mêmes, qui ne tendent qu'à l'utilité publique, doivent ils être observés dans l'usurpation, dans la tyrannie illégitime d'un tiers. Le Représentant n'a jamais abusé des droits en question. Il n'en a jamais fait un usage illégitime. Il a suivi les principes les plus sévères de fidélité que les Loix prescrivent. D'un autre côté, il ne sauroit concevoir que ces droits dérogent par leur nature aux justes prérogatives de la Couronne, ni qu'ils soient nuisibles à l'utilité publique, surtout quand il fait réflexion à la manière dont ils ont été garantis & assurés à leurs possesseurs dans deux occasions célèbres dont il se rappellera toujours le souvenir avec respect & avec reconnoissance. La première fut à la séance du Parlement que le Roi Charles II. après une heureuse révolution de ce tems-là, tint en 1681. lorsque les droits dont il s'agit ayant été attaqués sous prétexte qu'ils blessaient les prérogatives du Roi, cette entreprise fut considérée par le Parlement lui-même comme un grief national. Le second exemple est celui du Roi Guillaume à qui la Couronne ne fut déferée, & qui ne l'accepta qu'au même titre.

Le Traité d'Union, Traité le plus sacré qui ait été fait jusqu'à présent entre deux Nations libres & indépendantes, a assuré les mêmes droits à leurs possesseurs. Les fondemens sur lesquels il a été conclu, sont d'autant plus solides, ils sont d'autant plus glorieux, que c'est un Traité Parlementaire, sur lequel repose en toute sûreté le titre du Roi au Trône de la Grande Bretagne. Le Représentant espère que ce titre y reposera encore long-tems, afin de rendre plus complete, plus permanente l'union & la prospérité d'un peuple libre. Il requiert donc la Chambre de lui accorder d'être ouï par ses Avo-

faits contre un Bill qu'il ne sauroit regarder que comme injurieux à ses droits & à ses prérogatives. Le jugement de la postérité, la considération de son rang & de son caractère, son devoir & son zèle pour le véritable honneur, ainsi que pour l'intérêt de son Roi & de sa Patrie, sont les justes motifs qui l'ont porté à s'élever contre la disposition d'un tel Bill.

Le Mémoire du Comte de March & celui du Comte d'Egletourne ne sont pas conçus en termes moins énergiques. *Un pareil Bill, disent-ils, venant à passer en Loi, entrainera la violation de cette maxime sacrée des Loix de la Grande Bretagne, suivant laquelle personne ne peut être dépossédé de son franc-fief, ni de son privilège, sans un jugement & un consentement juridiques. Les Représentans ne font que jouir d'un droit naturel qui leur a été transmis par leurs ancêtres. Sont ils coupables de quelque abus, de quelque prévarication dans la manière de l'exercer? Deux époques mémorables; la révolution & l'union ont assuré leurs droits pour toujours. Par quel malheur doivent-ils en être privés aujourd'hui?*

VI. Malgré les sollicitations de plusieurs personnes de rang, que l'âge avancé du Lord Lovat avoit portées à intercéder en sa faveur, & malgré une offre extravagante d'un particulier d'Oxford nommé le Sr. Painter, qui avoit demandé comme une grâce de mourir à sa place, il fut décidé le 18. Avril que ce Lord seroit exécuté le 20.; ce qui a eu lieu entre midi & une heure dans la Place de la Tour à Londres. Quoiqu'il eut la tête fort enfoncée dans les épaules, vû son âge avancé de 80. ans, l'Exécuteur de la Justice lui porta le coup de hache avec tant de justesse, que la tête fut séparée du corps

*Le Lord
Lovat dé
capité.*

un seul coup : l'Exécuteur la portant ensuite dans les mains, la fit voir aux quatre coins de l'échaffaut, selon la sentence. C'est ainsi que le Lord Lovat a fini sa longue & singulière vie ; mais trop infortuné de l'avoir terminée d'une manière si tragique. Il est mort dans les principes de la Religion Catholique Romaine, dont il avoit demandé un Prêtre pour l'y préparer, & dans les sentimens dont il a toujours fait profession intérieurement pour la famille des Stuarts.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. La réduction de Genes étant ce qui semble donner le plus d'attention à cette Cour & aux autres Cours ses Alliées, on a eu soin de faire joindre à tems tous les secours nécessaires, à l'Armée du Comte de Schulembourg, qu'on apprend être actuellement à peu de distance de Genes. L'article d'Italie en montrera quelque chose. Nous donnerons cependant ici l'Arrêt de l'Impératrice-Reine, concernant la saisie des effets & des biens de la République de Genes & de ses sujets, que nous avons annoncé le mois passé, & qui a été publié le 14. Avril. En voici le contenu.

Arrêt pour la saisie des effets des Genevois. **M**ARIE-THERESE, &c. Tout l'Univers sçait que nos troupes ayant remporté l'année dernière en Italie, avec l'assistance du Ciel, deux victoires signalées sur les forces réunies des ennemis, la République de Genes fut obligée, par la Capitulation qui lui fut accordée le 6. Septembre, de se soumettre à Nous, en telle manière, que non-seulement

ment toutes ses troupes, son artillerie, ses munitions & autres attirails de guerre tomberent en nôtre pouvoir, mais aussi qu'elle étoit tenuë à Nous être filée, & que même son sort dépendoit uniquement de Nous, en vertu de la clause ajoutée à la fin de la Capitulation. Il seroit superflu d'exposer le droit que Nous donnoit cette sujétion; la chose parle d'elle-même. Cependant la clémence que Nous avons reçüe avec le sang, présidant toujours à tous nos conseils, au lieu d'en user à son égard, selon la rigueur de la justice, Nous avons préféré les voyes de la douceur, ayant cru en particulier qu'il Nous seroit plus glorieux de dispenser généreusement le Doge de la soumission stipulée, que d'insister sur une vaine humiliation, à laquelle elle auroit dû être infiniment sensible. Mais sachant aussi que tous les cœurs ne cèdent pas également à la force des bienfaits, & la République ayant dans la suite donné quelques marques d'infidélité, Nous en avons averti nos Généraux, & leur avons recommandé d'être sur leurs gardes & de ne négliger aucune précaution pour leur propre sûreté, ainsi que pour celle des troupes & de notre conquête. Mais la République a sù si bien masquer la perfide trahison qu'elle tramoit, & colorer si adroitement les assurances qu'elle Nous donnoit de ses dispositions sincères à remplir tous ses devoirs à notre égard, qu'un procédé aussi indigne paroissant impossible à presque un chacun, ses protestations ont trouvé plus de croiance qu'elles ne méritoient. Ainsi il en est arrivé ce que tout le monde sçait. Au lieu du retour que la République devoit à notre clémence & magnanimité, elle a formé le projet de nouvelles Vêpres de Sicile, & cet impie projet elle l'a exécuté, autant qu'il a été en son pouvoir. Elle a tourné contre Nous les propres effets de notre modération à son égard, & pour ce que Nous

lui laissons de ce qui Nous avoit été cédé, elle a pillé nos effets & ceux de nos gens, & a même violé le droit des Gens dans le quartier & dans les biens de notre Ministre. Comme la plupart de nos Généraux, Officiers, Régimens & des autres personnes militaires avoient leurs caisses, leurs équipages & bagages dans Genes, on conçoit que le dommage qui Nous a été causé, ainsi qu'à nos gens, doit avoir été considérable, sans y comprendre les arrérages des contributions.

On ne croit pas que personne osera douter qu'après avoir reçu un tel dommage, par une trahison si détestable, il ne soit permis de saisir tous les effets de celui qui a causé ce dommage, quelque privilégiés qu'ils puissent être, & cela au moins jusqu'à ce qu'on ait obtenu une entière réparation. Toutes les Loix approuvent la rétorsion d'un droit inique. Il n'est point de privilège qui puisse garantir d'une telle saisie; car personne n'osera avancer qu'il ne soit pas permis à un débiteur, dépourvu par son créancier, de prendre sur la dette la valeur de ce qui lui a été enlevé.

Dès le moment que la République de Genes prit part à la guerre contre Nous, Nous étions autorisés à saisir les biens que ses sujets & elle possédoient dans nos Etats héréditaires, & qui n'étoient pas munis d'un privilège tel que celui dont jouissent les Capitaines déposés dans la Banque de Vienne. Cependant non-contens de ne point toucher aux effets de cette dernière espèce de biens, en considération de l'établissement sacré de la Banque, & par conséquent par égard pour la foi publique & par principe de justice & d'équité, Nous avons également épargné tous les autres effets des Génois, qui n'étant munis d'aucun privilège, & n'ayant par devers eux aucunes des considérations susdites, se trouvoient, selon

se qui se pratique par tout, Sujets à la saisie & à la confiscation dès le commencement de la guerre.

Mais nous n'en sommes pas restés là; après la soumission de la République, nous n'avons pas même jugé à propos de nous emparer de ces mêmes effets, quoiqu'elle nous les fit offrir par ses Députés, tant par écrit que de bouche, & cela de crainte que quelque particulier n'en souffrit, même sans nôtre faute & seulement par l'avarice de quelques-uns des plus puissans de la République. En conformité à cette attention scrupuleuse, si nous avons accepté quelques Capitaux, ce n'a été qu'après que la République a produit des quittances libres & des cessions spontanées des propriétaires. Mais les choses ont changé de nature depuis que toute la République en corps, comme le démontrent les preuves incontestables que nous avons en mains, s'est rendue coupable du crime susdit, & que par conséquent tous ses Membres & Sujets de quelle condition qu'ils soient, & quand même ils n'auroient eu aucune part immédiate à la trahison, sont, selon toutes les Loix, comptables envers nous, principalement pour autant qu'il s'agit de nôtre dédommagement. Dans ces circonstances nous manquerois à ce que nous nous devons à nous-mêmes & à nos fidèles Sujets, si négligeant de nous dédommager sur les effets que nous avons en nôtre pouvoir, nous nous mettions dans la nécessité de recourir à d'autres moyens, aux dépens de nos propres Etats.

Toute rébellion est un crime de lèse-majesté, soit qu'elle parte de Sujets nés & héréditaires, soit qu'elle parte de Sujets passagers, devenus tels par le droit des armes. Or le crime de lèse-majesté fut toujours expressément exclu des Privilèges les plus étendus, dont une Banque puisse jouir; donc

nous sommes en droit de procéder à la confiscation actuelle de tous les capitaux & effets appartenans aux Genoïs, quelque privilégiés qu'ils puissent être, & fussent-ils même beaucoup plus considérables que le dommage. Cependant dans cette occasion comme dans toutes les autres, la douceur l'emportera encore sur la rigueur de la Loi, sans que pourtant nous entendions porter par-là aucun préjudice à notre droit. Aussi nous nous bornerons à présent à saisir tous les biens & effets des Sujets de la République, qui sont situés dans nos Etats, pour nous indemniser nous & nos Sujets le plutôt possible & de la manière la plus propre.

Au surplus nous ne comprenons pas dans ce nombre des Membres & Sujets de la République, les Genoïs de naissance qui étoient entrés avant la rébellion en notre service ou en celui des Puissances qui vivoient en amitié avec nous.

Le présent Arrêt sera publié dans tous nos Etats héréditaires; & pour que nous ne manquions pas le but que nous avons en vûe, nous voulons & ordonnons à tous nos Sujets, Ecclésiastiques & Séculiers, de quelle dignité qu'ils soient, sous la peine du double, & selon les circonstances, d'une punition corporelle, de dénoncer dans l'espace de 15. jours tous les capitaux & effets appartenans aux Sujets & Membres de la République. Fait à Vienne le 29. Mars 1747.

Ce qui regarde les autres affaires de la République de Genes, sera donné dans l'article d'Italie.

II. Le nouvel Ecrit de la Cour de Vienne en réplique à celui de la Cour de Berlin que nous avons rapporté dans nos deux derniers Journaux, ne nous est pas encore parvenu, & l'on n'a plus
rien

rien appris sur la matiere que tant ces Ecrits que les précédens ont exposée au public. Mais il est encore arrivé de *Berlin* à la Cour un Courier du Général Bernes, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales auprès du Roi de Prusse. Il a apporté des dépêches qui ont donné lieu à une conference au Palais. On n'en a point publié le résultat. Mais on a remarqué qu'étant finie, il est parti un Courier pour *Varsovie* & un autre pour *Petersbourg*.

III. Des difficultés qu'il y avoit à surmonter pour finir l'échange des prisonniers Impériaux & de ceux de France, sont entièrement terminées, & l'on a envoyé des ordres en conséquence en *Italie* & en *Hongrie* pour faire conduire les prisonniers François aux lieux qui leur sont destinés.

IV. On continué de faire partir un grand nombre de recrues pour l'Armée d'*Italie* & des remises considérables. Divers corps levés dans le Banat de *Croatie* & autres Provinces qui relevent du Royaume d'*Hongrie*, continuant aussi d'en arriver, on les fait poursuivre leur route pour la même Armée, mais la plupart pour celle de l'Impératrice-Reine dans les Pays-Bas. Ces troupes parodent routes en arrivant, devant la Cour qui se tient actuellement à *Schönbrunn*.

V. Le 5. Mai à neuf heures & demie du matin, l'Impératrice-Reine accoucha heureusement d'un troisième Archiduc à *Schönbrunn*, dont la naissance a été annoncée à *Vienne* par l'Empereur même, qui y étoit venu exprès vers les onze heures. Elle a été ensuite annoncée au peuple par une triple décharge de 103. pièces de canon. Une joye inexprimable y a succédé, les démonstrations

Naissance
d'un Archi-
duc.

que les habitans de cette Capitale ont faites à ce sujet, ayant été extraordinaires. On a fait partir d'abord des Couriers pour porter la nouvelle de cette naissance à toutes les Cours, & un Chambellan pour en aller donner part à l'Impératrice de Russie, au nom de laquelle le nouvel Archiduc a été tenu sur les Fonts, par le Sérénissime Prince Charles de Lorraine. On lui a donné les noms de *Pierre-Leopold-Joseph-Jean-Antoine-Joachim-Pie-Godard*. Le Nonce du Pape a fait la cérémonie de lui conférer le Baptême vers les six heures du soir, en présence des Sérénissimes Archiducs & Archiduchesses qui s'étoient rendus le matin de *Vienne* à *Schônbrunn*, afin d'y passer l'Été. L'Impératrice-Reine se porte depuis son heureuse délivrance, aussi-bien qu'on puisse le désirer. Il en est de même du nouvel Archiduc.

VI. *Ulm*. Le Cercle de *Souabe* est assemblé actuellement en cette Ville pour délibérer sur les mesures d'association proposées entre les Cercles d'*Autriche*, de *Franconie*, de *Souabe*, le Cercle-Electoral du *Rhin* & celui du *Haut-Rhin*. Le Comte de Cobenzel, Ministre Plénipotentiaire de l'Impératrice-Reine, Mr. Onslow Burrish, Ministre d'Angleterre, & Mr. de la Noüe, le fils, Ministre de France, se sont rendus dans la même Ville pour y menager les intérêts de leurs Cours auprès de cette Assemblée: & voilà tout ce qu'on peut annoncer de la grande affaire de l'association dont on a si souvent parlé, en attendant quelque résolution positive.

Les diverses Cours d'*Allemagne* n'ont ce mois-ci rien d'intéressant à être rapporté.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Les places vacantes dans le Sacré Collége furent remplies le 10. Avril, par une promotion de neuf Cardinaux que le Pape a faite à la nomination des Têtes Couronnées. Ce sont le Comte de Troger, Evêque d'Olmutz, pour l'Empereur; Mr. Marc Mellini, Doyen de la Rote, pour l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême; Mr. de la Rochefoucault, Archevêque de Bourges & Ambassadeur de France auprès du St. Siège, pour le Roi de France; Don Alvar de Mendoza, Patriarche des Indes, pour le Roi d'Espagne; Mr. Jean François Albani, Protonotaire Apostolique, pour le Roi de Pologne, Electeur de Saxe; Don Joseph-Manuel d'Attalaya, Protonotaire Apostolique & premier Dignitaire de l'Eglise Patriarchale de *Lisbonne*, pour le Roi de Portugal; Mr. Charles-Victor-Amedée de Lances, Abbé de Sales, pour le Roi de Sardaigne; Mr. Daniel Delfino, Patriarche d'Aquilée, pour la République de Venise; & Mr. de Ventadour, Coadjuteur de l'Evêché de *Strasbourg*, pour le Chevalier de St. Georges. Dans la même promotion le St. Pere a déclaré les deux Cardinaux qu'il avoit in *Petto* depuis plusieurs années, & qui sont Mr. Renier Simonetti, Archevêque de Nicosie, ci-devant Gouverneur de Rome, & Mr. Jean-Baptiste Mesmer, Trésorier-Général de la Chambre Apostolique.

Il y a eu le soir & les deux suivans, des feux & des illuminations, selon la coutume, par

Promotion
de Cardinaux.

toute la Ville de *Rome*, pour cette promotion, & en particulier de très-brillantes aux Hôels des Ministres des Cours, à la nomination desquelles les nouveaux Cardinaux ont été créés.

La Cour de *Rome* n'offrant plus rien de particulier, dont on puisse faire usage, non plus que celle de *Naples*, nous passerons à ce que nous présente l'Armée de l'Impératrice-Reine, qui est aux ordres du Comte de *Schulenburg* dans l'État de *Genes*, & à ce que les *Genois* pratiquent en opposition à l'expédition qui se fait contre-eux.

II. *Genes*. Les Généraux Impériaux & Piémontois préposés à l'expédition contre cet État, ayant fait savoir au Roi de Sardaigne, qu'il n'étoit pas possible de l'exécuter avec la promptitude & le succès nécessaires, à moins d'un renfort de sa part en troupes & en artillerie, Sa Maj. a consenti, après plusieurs demandes, d'envoyer à l'Armée que le Général de *Schulenburg* continuë de commander, quinze Bataillons qu'elle a en même-tems fait mettre en marche, avec trente pièces de grosse artillerie qui s'y rendent par *Savone*. On n'attend que l'arrivée de ce secours pour se mettre en disposition d'agir plus efficacement qu'on n'a fait jusqu'ici. Le Général *Broune* qui a été faire un tour à *Turin*, d'où il s'est rendu à *Mantoue*, puis à *Milan*, avoit fortement sollicité le renfort en question, & représenté que l'Escadre Angloise devoit seconder, par un bombardement, les opérations que l'on formeroit du côté de terre. De-là Sa Maj. Sardaignoise convaincuë de cette nécessité, en a fait sentir l'importance à l'Amiral *Medley* : Et afin que les mesures à prendre de la part de cette Escadre ne souffrisent point de retardement, Mr. de *Villettes*, Ministre

nistre du Roi de la Grande-Bretagne à *Turin*, s'est rendu le 9. Avril à *Vado*, où ayant eu une conférence avec l'Amiral Anglois, il fut expédié le même jour, ainsi que le lendemain, des ordres à tous les Vaisseaux qu'il a sous son commandement, pour leur enjoindre de se rassembler au plutôt sur la côte de *Genes*; ce qui a eu lieu.

Sur ces dispositions & sur les mouvemens de l'Armée Impériale que nous avons marqués le mois passé, tendans à attaquer les Genoïs, ceux-ci ont tiré un cordon, formé de différens corps, qui furent postés à *Montobbio*, *Creto*, *Croce-di-Orero*, *Bolzanetto* & *Ponte-Decimo*, jusques sur la montagne de *Nôtre-Dame de la Garde*, & de-là en tirant sur *Voltri*. Les troupes dont ce cordon étoit composé, & qui montoient au nombre de quinze mille hommes, consistoient en trois mille, partie François & partie Espagnols, dans le même nombre de troupes Genoïses, en quelques Compagnies franches, & en un gros corps de Paysans des vallées. Plusieurs Bâtimens qui manquoient au convoi parti de *Marseille* & de *Toulon*, & dont nous avons dit quelque chose, étoient pour lors encore arrivés à *Genes*, de même qu'un corps d'Espagnols à la *Specié*. Il y est venu depuis de nouveaux renforts, un entre-autres de 5. Bâtimens avec des troupes Françoises, d'un convoi plus nombreux parti derechef de *Marseille*, mais dont deux ont été coulés à fonds, un troisième s'est rendu, & le quatrième a été fort maltraité. L'Amiral Medley averti de ce nouveau convoi, avoit fait croiser deux Vaisseaux de guerre aux Isles d'*Hieres*, sous le canon desquels les Bâtimens François ayant été obligés de passer, une bordée terrible lâchée contre-eux, les a déroutés.

L'arrivée des nouvelles troupes Françoises,

& quelques autres qui leur sont encore promises ; n'a pas peu relevé la résolution dans laquelle ils se sont déclarés quant à une vigoureuse défense. Ils ont ajouté de nouvelles mesures à leur cordon, & se sont par-tout portés en opposition à l'Armée Impériale.

Cette Armée qui s'étoit avancée au-delà de *Voltaggio*, ayant continué sa marche en avant, quelques détachemens ont délogé les troupes Genoises de toutes les hauteurs qu'elles occupoient au-delà de *Bisagno*. L'attaque forcée par les armes & par quelques pièces de canon, leur a fait perdre du monde. Elle commença la nuit du 10. au 11. Avril, que dix mille Impériaux étant marchés sur trois colonnes de ce côté-là, & ayant surpris le Village de *Castelluccio*, au-dessus de la *Croce-di-Orero*, ils s'emparèrent de ce dernier, aussi-bien que de *Montobbio* & de *Torraxza*. 6000. autres s'avancèrent par la *Bochetta* à *Langasco*; quatre mille détachés de *Campo*, dirigerent leur marche entre la vallée de *Polsevera* & celle de *Bisagno*. Le 11. les troupes Impériales s'emparèrent encore de *Morassana* dans cette dernière vallée, & poussèrent jusques sur la montagne de *Pagado*, puis ils se rendirent maîtres de *Sesino*, *Cremeno*, *Bolzanetto*, & de plusieurs postes des environs, d'où après quelque attaque, les habitans armés furent contraints de se retirer. Le Commissaire de la République qui étoit à *Voltri*, se vit aussi obligé d'en faire autant.]

Le 12. les Impériaux de *Bisagno* voulurent s'emparer de la montagne appelée les *Deux-Freres*, qui n'est qu'à deux miles de distance d'un Bastion de la Ville qu'on nomme l'*Eperon*. Mais leur tentative ne réussit point. Un corps de troupes Françoises & Espagnoles secondé par les Pay-
sans

ans Genoïs armés , y firent tant de résistance qu'ils furent repoussés. Ceux-ci éleverent le lendemain une Batterie de dix piéces de canon sur cette montagne, de laquelle ils ont commencé de tirer le même jour contre les Impériaux fortifiés sur la montagne nommée le *Diamant* ; dans le même-tems les Milices & les Payfans de la vallée de *Polsevera* tomberent sur les postes de *Bolzanello*, *St. Cyprien* & sur quelques autres dont ils délogerent les Impériaux ; ce qui fut suivi le 14. d'une sortie de *Genes* de 500. hommes de troupes réglées , qui allerent renforcer ceux de *Polsevera* , & parvinrent à se remettre en possession de la montagne de *Nôtre Dame de la Garde*, qui est à sept miles de *Genes* , & à peu de distance de la *Bochetta*. Les Payfans poursuivant cet avantage apparent, reprirent, dans la vallée de *Bisagno*, les postes de *Pino* & de *Morassana* , ainsi que les collines voisines, d'où les Impériaux se retirèrent sur la montagne de *Creto* & sur la hauteur du *Diamant*. Le 15. plusieurs milliers de Payfans vinrent pour les y attaquer par derriere, précédés de quelques Compagnies Corfes , pendant que les troupes Espagnoles & Françoises & les troupes réglées de la République cherchoient à le faire par la montagne des *Deux Freres*. Mais sans succès : il s'y trouva une défense égale à l'attaque, par un feu très-vif tant du canon que de la mousqueterie de part & d'autre. Ceci se passa dans la matinée. L'après-midi un Officier Impérial, accompagné d'un Tambour, alla à la montagne des *Deux Freres* avec une Lettre pour le Gouvernement, à qui elle est parvenuë ensuite. En voici la teneur.

L'Armée

L'Armée de l'Impératrice-Reine étant arrivée aux environs de Genes, & la nombreuse artillerie qui marche après elle, devant la joindre en peu de jours, avant d'en venir aux dernières rigueurs de la guerre, on a bien voulu faire ressouvenir la Ville de Genes, & tous ceux qui y ont pris les armes, de toute l'étendue de la clémence reconnüe & naturelle de S. M. Imp. la Reine de Hongrie & de Bohême, & à quel point peuvent s'en vanter tous ceux, qui pénétrés d'un vrai repentir de leurs fautes, se sont rendus à tems à leur devoir.

Mon auguste Souveraine est encore prête à donner à tout le monde, dans l'occasion présente, une nouvelle preuve de sa modération. Elle aime beaucoup mieux pouvoir oublier son juste ressentiment que d'en laisser un triste monument par la ruine de ce Pays, & d'une des plus belles & des plus florissantes Villes d'Italie.

C'est pourquoi on fait savoir à la Ville de Genes & à tous ceux qui y ont pris les armes, qu'il est encore tems de recourir à la clémence sans bornes de Sa dite Majesté; que pénétrée de sentimens chrétiens, elle oubliera les offenses qu'elle a reçues, & les outrages qui lui ont été faits, afin de conserver une Ville & un Pays, qui en poussant l'opiniâtreté jusqu'au bout & jusqu'à l'arrivée de l'artillerie, doit s'attendre à voir ses Campagnes saccagées, ses Villages réduits en cendres, & ses habitans ensevelis sous les ruines de sa Capitale; subissant ainsi le juste chârimment qu'elle méritera de plus en plus par la persévérance dans son crime.

Cette Lettre tendant à mettre les Genoïs en état de venir à résipiscence, a produit un effet tout contraire. Il y a été fait une réponse, qui fait

fait connoître combien ils se fient sur leurs propres forces. La voici.

LEs mesures que la Sérénissime République a été forcée de prendre dans la guerre présente, n'ont eu d'autre d'objet que de conserver ses justes droits & ses possessions légitimes. Elle ne s'est jamais départie des égards les plus propres à marquer ses attentions pour les Puissances en guerre; témoin la manière dont l'Armée de l'Impératrice y fut reçue au mois de Septembre de l'année dernière; témoin la déférence que l'on y a marquée en toute occasion pour Sa Maj. Imp. Ces faits sont connus d'un chacun, aussi-bien que les motifs indispensables qui ont forcé la Nation à avoir recours aux derniers moyens qui lui restoiènt pour prévenir la ruine dont elle étoit menacée par un traitement si peu mérité, si contraire à la gloire & à la justice de cette grande Princesse. La Ville de Gènes & tous ceux qui y ont pris les armes, ne font que se servir aujourd'hui du droit que la nature a rendu commun à tous les hommes, savoir, celui de la propre défense. Rien n'égalé la haute idée que la République a toujours eue de l'équité de l'Impératrice. C'est le principe sur lequel elle se persuade que sa conduite passée & présente n'a jamais pu être l'objet de son légitime ressentiment. Cette conduite n'a rendu qu'au maintien de sa précieuse liberté, pour laquelle la Sérénissime République & tous les peuples qui la composent, employeront toutes les ressources qui sont en leur pouvoir, & y sacrifieront leurs biens, leurs vies & leurs possessions; remplis de confiance dans les vœux qu'ils adresseront au Dieu des Armées, qui tient en ses mains le sort des Etats & des Couronnes.

Après cette réponse hautaine, & qui a d'abord été

été envoyée à *Vienne*, par un Courier, le Général de *Schulenburg* a résolu de ne plus rien ménager. Toute son Armée s'est en conséquence remise en marche pour aller réduire la Ville de *Genes* par trois attaques générales qu'un corps de trois mille hommes tant Infanterie que Cavalerie commandé par le Général *Vogteren*, doit seconder. Ce dernier s'est mis à cet effet en marche, menant avec lui un train d'artillerie, & étant entré dans la rivière du Levant, plus de trois mille Payfans ont mis bas les armes. Il marchoit au commencement de Mai vers *Sestri-di Levante*, afin de couper aux Genoïses les subsistances qu'ils tiroient de ce côté-là, les troupes & les divers autres corps de l'Armée Impériale, brûlant & détruisant tous les endroits que les habitans abandonnent. Comme cette Armée s'approche de plus en plus de *Genes* qu'elle resserre, & que les Genoïses paroissent fermes dans la résolution qu'ils ont prise de se porter à toute défense, on croit devoir s'attendre à recevoir bientôt de ce Pays des nouvelles remarquables. Le Duc de *Bouffers*, Lieutenant Général au service de France, se rend à *Genes* pour y commander les troupes Françaises, qui sont jusqu'à présent aux ordres de Mr. de *Mauriac*.

III. *Turin*. Depuis que le Roi est revenu dans cette Capitale, il a signé & fait expédier les ordres nécessaires pour recruter tous les Régimens d'Infanterie, & ajouter une Compagnie de Grenadiers à chacun. Et sur des avis que le Maréchal de *Belleisle*, qui est de retour en *Provence*, pourroit vouloir former quelque entreprise par la vallée de *Barcelonette*, S. M. a aussi donné les ordres de faire défilier un corps de 22. Bataillons dans la vallée de *Macra*, pour y être à portée d'observer

d'observer les mouvemens des François. Tout continuë d'ailleurs à demeurer tranquille sur les deux rives du *Var*, dont ceux-ci publient qu'ils entreprendront incessamment le passage, le Maréchal de Belleisle ayant, dit-on, des ordres à ce sujet, avec la liberté de commencer la campagne lorsqu'il le jugera à propos. On n'a point vû arriver le Duc de Richelieu à *Turin*; ainsi la pensée qu'il étoit chargé d'une commission des Rois de France & d'Espagne, relative à un accommodement avec ces Monarques, paroît n'avoir pas été prise sur un juste fondement.

A R T I C L E VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **F**rance. Les circonstances présentes des affaires d'*Italie* ont fait juger à la Cour, que le Maréchal de Belleisle ne devoit pas plus long-tems différer son retour en *Provence*. Il partit en conséquence le 8. Mai pour aller s'y remettre à la tête des troupes du Roi, qu'on destine, dit-on, à retourner à l'autre côté du *Var*, afin de recommencer les opérations dans le Comté de *Nice*, & se porter conjointement avec l'Armée Espagnole de l'Infant Don Philippe, à reprendre les choses qui doivent conduire à l'établissement de ce Prince, en y contribuant par soutenir la République de *Genes* dans le parti qu'elle a pris de tout hasarder plutôt que de se rendre aux forces réunies qui agissent contre-elle. On envoie à cette République le Duc de Bousiers pour commander
dans

dans la Capitale, les troupes Françoises & Espagnoles qui y sont.

Le Maréchal de Belleisle doit avant tout faire reprendre en *Provence* les deux Isles de *Ste. Marguerite* & de *St. Honorat*, que toutes les tentatives faites jusqu'ici à cet effet n'ont pû encore faire tomber des mains des Autrichiens qui les occupent. Mais la même difficulté subsiste. Plusieurs Vaisseaux Anglois qui croisent incessamment depuis *Cannes* jusqu'à *Toulon* la forment, en ne cherchant qu'à intercepter les Galeres qu'il faut pour l'attaque de ces Isles, comme ils continuent à le faire des Bâtimens à bord dequels on fait passer de *Marseille* & de *Toulon* du secours à *Genes*. Il y a de fréquens chocs en mer dans l'un & dans l'autre de ces cas; &, comme on l'a dit, assez souvent des Navires pris avec des troupes & du canon, outre d'autres coulés à fonds. Mais toutes les troupes étoient encore le 10. Mai en leurs quartiers en *Provence*, excepté quelques Compagnies de Grenadiers & des Piquets, que le Chevalier de Belleisle, qui y a commandé en l'absence du Maréchal son frere, a mis à *Cannes*. On s'attend que l'Infant Don Philippe aura actuellement fait mettre ses troupes en mouvement pour former l'Armée conjointement avec les troupes du Roi, & se porter à agir de concert & suivant les directions données au Maréchal de Belleisle.

II. On parle à présent du départ de la Flotte de *Brest* forte de vingt Vaisseaux de guerre pour la *Méditerranée*: mais on en parle comme du départ du Roi pour son Armée de *Flandres*. On n'en fixe pas le jour, quoique sur ce dernier cas il paroisse, à ne pas devoir le révoquer en doute, que Sa Maj. se rendra dans les *Pays-Bas*, lorsque
le

le Maréchal de Saxe verra qu'il y aura une opération à pousser, après la reddition de la *Flandres Hollandoise*, entreprise par le Comte de Lôwendahl; c'est-à-dire, de routes les Places & Forts, compris dans l'étenduë de Pays qui s'étend depuis le Canal de *Bruges* jusques aux bouches de l'*Escant*; expédition qui a été résoluë, pour tâcher d'empêcher l'Armée des Alliés de pénétrer de ce côté-là; & pendant laquelle celle de Sa Majesté auroit à se tenir cantonnée le long de la *Dyle*, de maniere à pouvoir être rassemblée en peu de tems; ce qui s'exécute, tandis qu'on tient rassemblés une quantité de Bâtimens au *Sas-de-Gand*, pour transporter du monde où on le jugera à propos. Mr. de Lage, Chef d'Escadre, commande cette Flotille. Mais il semble que l'élection du Prince, Stadhouder des Provinces-Unies des *Pays-Bas*, a apporté quelque changement au premier plan d'opérations que la Cour avoit dressé comme une suite à se promettre de l'expédition de la *Flandres Hollandoise*, quoiqu'il n'y ait rien eu de changé quant au choix & au nombre des Officiers Généraux désignés à servir pendant cette campagne sous le Maréchal de Saxe, dont voici la longue liste.

Lieutenans-Généraux.

Le Marquis de Clermont-Tonnere, le Marquis de Seneçterre, le Comte de Clermont, le Prince de Dombes, le Comte d'Eu, le Marquis de Maubourg, le Marquis de Meuze, le Marquis de Clermont-Gallerande, le Marquis du Chaila, le Comte de Baviere, le Comte de Montesson, le Comte de Laurec, le Marquis de Putanges, le Comte de Coigny, le Duc de Biron, le Comte de Lôwendahl, le Marquis de Berenger, le Duc de Boutteville, le Marquis du Chastel, le Duc

de Richelieu, le Prince de Pons, le Marquis de Brezé, le Duc de Luxembourg, le Comte d'Estrées, le Comte de Berchiny, le Comte de Clare, le Marquis de Salieres, le Chevalier d'Apcher, le Marquis de Mirepoix, le Marquis de Clermont d'Amboise, le Marquis de Langeron, le Marquis de Croissy, le Duc de Chartres, le Marquis de Contades, & le Marquis d'Armentieres.

Maréchaux de Camp.

Le Marquis de Fimarcon, le Comte de Gravelle, le Duc de Brissac, le Marquis de Souvré, le Duc de Chevreuse, le Marquis du Châtelier, le Chevalier de Courten, le Duc d'Aumont, le Duc d'Ayen, le Prince de Soubize, le Duc de Chaulnes, Mr. de Relingue, le Marquis de Muy, le Marquis d'Anlezy, le Comte de Laigle, le Marquis de Sourches, le Comte de Rozen, le Comte de Fitz-James, le Marquis de Beaufremont, le Comte de Saulx, le Prince de Tingry, le Comte de la Suze, le Chevalier de Nicolai, le Duc de Fitz-James, le Comte de Luslan, le Comte de Noailles, le Comte de Maillebois, le Comte de Choiseul, le Duc de Broglie, le Comte de Bler, Mr. du Mesnil, le Baron de Montmorency, le Chevalier du Muy, Mr. de Rothe, le Marquis de Chabannois, le Marquis de Rochechouart-Fauoas, le Marquis de Montmorin, le Comte de Lorges, le Marquis d'Hérouville, le Duc de Lauragais, le Duc de Duras, le Comte de Froulay, le Comte de la Marche, le Marquis de Boudeville, le Comte de Pons, le Marquis de Montbarrey, le Marquis de Beaupreau, le Comte de la Vauguyon, le Marquis de Guerchy, le Marquis de Gontault, le Duc d'Havré & le Comte de Saint Germain.

Les *Brigadiers* surpassent encore ce nombre.

Mr.

Mr. de Cremille est Maréchal Général des Logis de l'Armée dans laquelle servent tous ces Généraux.

III. Le fils aîné du Chevalier de St. Georges est de retour à Paris du voyage qu'il a fait à Avignon & de là en Espagne, & toute sa maison reparoit sur un pied des plus brillans. Tous les Ecoffois attachés à sa fortune se remettent en équipages. Depuis son retour le Roi a accordé la paye Angloise à un Régiment que le Lord Ogilvy travaille à mettre sur pied, & qui ne doit être composé que d'Anglois & d'Ecoffois. Il consistera en treize Compagnies qui auront chacune deux Capitaines & deux Lieutenans. Le Chevalier Guillaume Gordon de Park a été déclaré Lieutenant-Colonel de ce Régiment, & Mr. Glascoë, Major. Un autre Régiment composé d'Ecoffois & d'Irlandois, doit être formé aussi incessamment sous le nom de *Royal-Cameron*. Le commandement en est destiné à Mr. Lochiel, fils du Chef de la grande Tribu des *Camerons*, lequel est passé en dernier lieu en France à la suite du fils du Chevalier de St. Georges. Les autres *Camerons* & Gentilshommes Ecoffois, destinés à servir en qualité de Capitaines dans ces deux Régimens, ont reçu les sommes nécessaires pour former leurs Compagnies. Et c'est là, si on le veut, quelque chose qui se présente encore des affaires du Prétendant à la Couronne d'Angleterre.

Le Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, qui étoit venu passer quelques jours à Versailles, est retourné à Lunéville.

IV. Le Roi a accordé l'Archevêché d'Alby, à l'Abbé de la Rochefoucault, Vicaire Général de l'Archevêché de Bourges. L'agrément de la charge

de Président du Parlement de *Paris*, vacante par la démission du Président du Portail, a été donnée par Sa Maj. à Mr. Turgot, Maître des Requêtes; le Commandement de *Hulst* & de toutes les Places de la *Flandres Hollandoise* qui viennent d'être prises, est confié au Marquis de Contades, Lieutenant-Général; & il est ordonné qu'outre l'Infanterie qui est aux ordres de ce Général, deux Régimens de Dragons devront y rester pour les patrouilles & la garde de la côte.

V. La Compagnie des Indes ayant reçu la nouvelle de la prise de *Madras*, & que le butin fait dans cet établissement, étoit arrivé à *Pondichery*, elle a publié une relation du voyage de Mr. de la Bourdonnaye qui s'en est emparé, il contient ce qui suit. « Ce Chef d'Escadre qui étoit
 » parti de l'Isle de *Bourbon* le 29. Mars de l'année
 » dernière, mouilla le 4. du mois suivant à *Mada-*
 » *gascar*, où il avoit indiqué le rendez vous des
 » Vaisseaux qui devoient passer aux Indes sous
 » ses ordres. Ces Vaisseaux étoient l'*Achille* de
 » 60 canons; le *Bourbon* de 36; le *Neptune*, le
 » *Phoenix* & le *Lys* de 34; le *St. Louis* de 30;
 » l'*Insulaire* & la *Renommée* de 28 & le *Duc*
 » *d'Orleans* de 26. Ayant été assailli le lendemain
 » par une tempête violente qui dura plusieurs
 » jours, il ne put gagner la Baye d'*Antongil*,
 » qu'après avoir beaucoup souffert, & même
 » après avoir eu quelques Vaisseaux demâtés.
 » La difficulté de réparer tant de dommages,
 » l'y retint jusqu'au 21. Mai. En arrivant à la
 » côte de *Coromandel*, il eut le 7. Juillet à la
 » pointe du jour connoissance de six Vaisseaux
 » de guerre Anglois, dont un étoit de 64 ca-
 » nons, un de 54, deux de 50, un de 40,

20 & un de 20. Quoique le Capitaine Peyton,
 21 devenu Commandant de cette Escadre par la
 22 mort du Chevalier Barnett, eut l'avantage
 23 du vent, il ne se détermina à attaquer que
 24 l'après midi. L'action commença à quatre
 25 heures & demie, & ne finit qu'à la nuit, après
 26 un feu également vif de part & d'autre. Dans
 27 l'espérance que le combat recommenceroit le
 28 lendemain, Mr. de la Bourdonnaye tint pen-
 29 dant toute la nuit son Escadre à la cape, mais
 30 les Anglois qui avoient toujours le vent, s'é-
 31 tant contentés de rester en présence, & ayant
 32 fait ensuite fausse route, il prit le parti de
 33 se rendre à *Pondichery* où il arriva le 9. Pen-
 34 dant qu'il y faisoit rafraichir ses équipages,
 35 il apprit que l'Escadre Angloise étoit allée se
 36 radouber dans un Port de l'Isle de *Ceylan*. Il
 37 remit à la voile pour l'aller combattre, & le
 38 17. Août ayant découvert cette Escadre à *Ne-*
 39 *gapatan*, il lui donna la chasse jusqu'à la nuit,
 40 sans pouvoir atteindre les ennemis. Le lende-
 41 main il les obligea de couper leurs cables,
 42 ayant pensé les surprendre à l'ancre; mais le
 43 vent ayant changé, il ne fut plus possible d'en-
 44 gager un second combat. Enfin les Anglois
 45 prirent le 19. le parti de s'éloigner de la côte,
 46 & Mr. de la Bourdonnaye jugeant qu'il pour-
 47 suivroit inutilement des Vaisseaux qui avoient
 48 sur les siens l'avantage de la marche, retourna à
 49 *Pondichery* le 21. Obligé d'y demeurer quelque-
 50 tems pour rétablir sa santé, il envoya son Escadre
 51 croiser sur *Madras*, d'où elle ramena deux pri-
 52 ses. Ayant repris le 13. Septemb. le commande-
 53 ment, il fit descendre le 14. une partie de ses
 54 troupes près de *Coublon*, situé environ à 5. lieues
 55 de *Madras*, & le 13. il débarqua avec le reste

» entre cette Place & *St. Thomé*. Depuis le 13.
 » jusqu'au 17. il érabbit plusieurs batteries de
 » canons & de mortiers, lesquelles, ainsi que
 » l'artillerie de ses Vaisseaux, furent si bien fer-
 » vics, que le 21. le Gouverneur demanda à ca-
 » pituler. La Ville se rendit le même jour à
 » discrétion, sur la promesse que Mr. de la
 » Bourdonnaye fit de convenir du rançonne-
 » ment & des conditions auxquelles elle
 » seroit exempte du pillage. Quelques jours
 » après Mr. de la Bourdonnaye ayant traité
 » de ces articles avec Mr. Morfe, Gouver-
 » neur, il fut stipulé, qu'il seroit payé à la
 » Compagnie des Indes, établie en France, une
 » somme de onze cens mille pagodes d'or, *
 » & qu'on remettrait la valeur de cinq cens
 » mille autres, tant en marchandises qu'en mu-
 » nitions de guerre & de bouche & autres effets.
 » Quelques difficultés étant survenues pour la
 » sûreté des payemens & pour la remise des effets
 » que la saison empêchoit de faire transporter
 » à *Pondichery*, & Mr. de Bourdonnaye se trou-
 » vant d'ailleurs pressé de se retirer de la côte,
 » où son Escadre avoit déjà essuyé un coup de
 » vent, qui avoit fait périr le Vaisseau *le Duc*
 » d'*Orleans* & trois embarquations de l'Inde, il
 » fut dans la nécessité de lever l'ancre le 23.
 » Octobre. Les troupes qui étoient entrées dans
 » la Place, y sont restées aux ordres de Mr. Des-
 » premenil, que Mr. Dupleix, Commandant
 » des Etablissmens que les François ont aux
 » Indes, avoit envoyé à *Madras* chargé de ses
 » pouvoirs, & qu'il a établi pour y commander &
 » pour

* La Pagode d'or est une monnoye de la valeur
 d'un écu d'or.

des Princes &c. Juin 1747. 451

pour faire exécuter, en prenant les sûretés suffisantes, ce dont on est convenu par rapport au rançonnement. La Compagnie des Indes a reçu ces nouvelles par la Frégate *la Favorite*, dépêchée de l'Isle de France le 8. Janvier, & arrivée à la *Corogne* le 21. du mois passé.

Les Anglois ne publient leur perte gueres si considérable.

E S P A G N E.

Tous les Officiers de l'Armée de l'Infant qui étoient à *Madrid* & autres endroits, ayant reçu l'ordre d'être rendus sans faute à leurs Régimens pour le commencement du mois de May, ils sont tous partis en conséquence. Cet ordre leur fut donné avant une promotion que le Roi fit le 12. Avril; elle est de vingt Lieutenans-Généraux, 39. Maréchaux de camp & 40 Brigadiers. Le Duc de Huefcar, qui continuë l'Ambassade d'Espagne en France, les Ducs de Popoli & de St. Blas, & le jeune Comte de Bourbonville sont du nombre des Lieutenans-Généraux.

Ce qui restoit de troupes dans le Royaume, destiné à renforcer l'Armée de l'Infant Don Philippe, s'est assemblé dans le *Lampourdan*, d'où il s'est mis en marche le premier de Mai pour passer en *Provence*.

On a travaillé à *Barcelonne* à un embarquement pour *Genes*.

P O R T U G A L.

Les Ministres des Puissances qui continuënt la guerre, n'ont plus de conférences ensemble sur l'objet d'une négociation d'où la paix pourroit être renduë à l'Europe. Mais peut être la rupture qu'on vient d'apprendre du Congrès de *Breda*, les fera-t-elle recommencer, aucun de ces

Ministres ne se disposant à retourner à la Cour. Il n'y a que le Marquis de Taburnega qui soit parti pour retourner à Londres d'où il étoit venu à Lisbonne, dans le dessein de passer ensuite à Madrid; ce dont il n'a pû obtenir la permission du Roi d'Espagne.

ARTICLE VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD, depuis le mois dernier.*

I. *Suede.* La bonne harmonie avec la Russie, qui avoit souffert quelque atteinte de ce qui étoit porté à la charge du Comte de Tessin, est rétablie. Il ne falloit rien moins à cette Cour, pour y parvenir, que d'accepter la démission offerte par le Comte de Tessin de tous ses emplois; & le Roi y a souscrit. La Diette du Royaume, sans un article de telle nature, ne se seroit pas tenuë assemblée jusqu'à la fin d'Avril, comme elle l'étoit encore: Car c'étoit l'unique à conformer, & il l'est. Le Comte de Tessin cependant n'a pas fait les choses à cet égard d'une manière nuë. Il a sollicité une assemblée générale des quatre Ordres qui composent la Diette pour y être entendu, & cette assemblée s'étant tenuë le 11. Avril, il est allé y remettre un Ecrit contenant ses représentations, & il l'a accompagné d'un discours dont voici les termes.

J'ai cru qu'il étoit de mon devoir d'informer cette auguste assemblée, que j'ai obtenu du Roi la permission de me démettre du Ministère & des Emplois dont j'ai eu l'honneur d'être revêtu dans la Chancellerie Royale. C'est à la sagesse des Etats à faire tomber leur choix sur une personne capable de remplir

remplir dignement ces emplois, & qui soit doiée de toutes les qualités que la conjoncture des tems rend si nécessaires. Que celui qui est destiné à les exercer, soit encore plus recommandable par ses vertus que par ses talens, puisque la vertu seule met le véritable prix aux talens. Je lui souhaite dans l'exercice des emplois où il me succédera, plus de bonheur que je n'en ai eu. Il pourra y être plus heureux : mais j'ose me flatter que s'il me surpasse de ce côté-là, aussi bien que par la capacité, sur laquelle je sens tout ce qui me manque & combien je suis borné, du moins ne me surpassera-t-il jamais par les sentimens pour la Patrie & pour le bien public. J'ai rendu, à ces deux égards, tous les services qui ont dépendu de moi. Mes paroles, mes actions, mes soins les plus pressés, tout y a concouru également. Il sembloit qu'une conduite aussi unie, aussi conforme aux principes du bien public, auroit dû imposer silence à l'envie & à la calomnie. Toutefois l'on a vu le contraire. Les imputations les plus fausses, les insinuations les plus malignes, les bruits semés avec le plus d'artifice & de méchanceté, sont les moyens par lesquels on a cherché à empoisonner les actions les plus pures, les plus innocentes, & qui n'avoient pour but que l'avantage du Royaume. Il a fallu que les calomniateurs, pour mieux servir leur malice, l'ayent rendue publique, par d'infâmes Libelles & Ecrits répandus dans le public, à dessein d'abuser de la bonne foi & de la crédulité du peuple. Enfin, la persécution a éclaté de toutes les manieres, jusqu'à y intéresser la tranquillité de l'Etat & le maintien de la bonne harmonie avec les Puissances voisines de la Suède. Tous les Membres qui composent cette auguste assemblée sont trop remplis des sentimens du véritable honneur, pour ne pas convenir que la vie est moins chere à tout honnête homme,

que

que n'est l'honneur. Je supplie donc qu'il plaise aux Etats du Royaume, d'entrer dans l'examen le plus rigoureux de ma conduite, pour rechercher en quoi elle a pu être répréhensible, & j'attends de leur équité qu'ils m'accorderont, dans le cas du contraire, une justification aussi authentique, que l'offense & la calomnie ont été publiques & manifestes.

Le Comte de Tessin ayant terminé son discours, le Maréchal de la Diète y répondit en témoignant « Qu'il étoit trop bien informé » des sentimens des Etats du Royaume, pour » pouvoir douter un instant de la justice qu'ils » lui avoient toujours renduë, par la connois- » sance & les preuves qu'ils avoient de son zèle » & de son amour pour le bien public : Qu'il » étoit dur pour toute personne qui se sentoit » à l'abri de reproche, de se voir exposée aux » traits de la calomnie : Que la sensibilité sur » ce sujet n'étoit que très-juste, aussi-bien que » la satisfaction qu'il réclamoit : & que quant » à l'examen & aux recherches qu'il demandoit » que l'on fit de sa conduite, c'étoit une chose » sur laquelle il alloit savoir le sentiment de » l'Assemblée. » Après quoi le Maréchal s'adressant à tous les Ordres de la Diète, demanda : Si ce n'étoit point leur avis & de leur approbation, que l'on fit examiner par le Comité secret de la Diète, ainsi que par la grande & par la petite Députation secrète, la conduite tenue par le Sénateur Comte de Tessin, en ce qui concerne les affaires de l'Etat & les négociations avec les Puissances étrangères. A quoi il fut répondu par tous les Membres des quatre Ordres : Que pareil examen étoit juste. Le Comte de Tessin s'étant levé, & ayant remercié l'assemblée, il fut reconduit de la même manière qu'il avoit été reçu lorsqu'on l'introduisit

duisit dans la Salle. Il est dit dans le Mémoire qu'il a laissé devant les Etats : « Que les auteurs des Libelles & Ecrits calomnieux, répandus sur son sujet, lui sont parfaitement connus : Qu'il en a les preuves les plus complètes, & qu'il auroit pû les faire connoître plutôt, s'il n'avoit réservé au tems présent à mettre en évidence leur malignité, & à faire paroître au grand jour toute l'innocence & la pureté de ses sentimens. »

La résolution que la Diète a prise à cet égard, & la maniere dont elle y procéde, est compassée sur cette prudence qui veut ne compromettre aucune Puissance, en même-tems qu'elle ne laisse pas d'embarasser ceux qui peuvent n'ont pas assez coloré les moyens dont ils se servoient pour exécuter leurs finistres desseins. Quoiqu'il en soit, il y a tout lieu de croire que la Russie se montrera contente de voir que le Comte de Tessin n'est plus employé dans la direction des affaires étrangères, d'autant plus qu'après que l'Impératrice - Czarine sçut que ce Seigneur s'étoit retiré du Ministère, Elle a fait expédier une Lettre au Baron de Korff, son Ministre auprès du Roi, qui porte « que Sa Maj. Imp. Cz. remarque avec une satisfaction infinie l'attention que l'on apporte en Suede à répondre aux sincères dispositions qu'elle s'empresse de faire connoître pour le bien & l'avantage de ce Royaume : Qu'elle ne souhaite rien tant que de voir les deux Nations unies par les mêmes principes & par la même ardeur à concourir au maintien de la paix dans le Nord : Que c'est l'unique objet auquel ont rendu ses soins jusqu'à présent, aussi-bien qu'à inspirer une parfaite conformité de sentiments

» rimens parmi les Puissances qui y sont le plus
» directement intéressées. »

Le Baron de Korff n'eut pas plutôt reçu cette Lettre, qu'il demanda une audience au Roi, pour la lui remettre. Ce Ministre fréquente depuis la Cour comme de coutume. Et quant à la proposition qu'il a faite concernant l'accession de la Suede au Traité d'alliance & d'amitié entre sa Cour & celle de *Vienne*, elle a été remise sur le tapis dans le Comité & dans la Députation secrète. Sur quoi l'on a jugé, que l'intérêt du Royaume étant de vivre en union & en bonne harmonie avec toutes les Puissances étrangères, les arrangemens qui tendoient à ce but, devoient être préférés à tous autres; qu'ainsi rien ne devoit s'opposer à une résolution favorable sur cette matiere, & que par la même raison, on pouvoit entrer avec la Cour de *Berlin* dans les engagemens qu'elle a fait proposer pour un Traité d'alliance défensive, puisqu'il étoit naturel que l'on souhaitât d'affermir l'amitié établie déjà avec ce Prince par les liens du sang &c.

II. Le Comte de Piper, Chancelier de la Cour, ayant été nommé Président de la Chambre Royale de Justice, le Roi a donné la place de Chancelier de la Cour à Mr. de Nolcken, Secretaire d'Etat des affaires étrangères. Ce dernier emploi, sera rempli, comme on l'assure, par Mr. de Klinkostrom, Conseiller de la Chancellerie.

Les dispositions pour mettre en *Finlande* l'état militaire sur un bon pied, se continuent.

III. Des diverses personnes arrêtées, pour cause de correspondances illicites, on ne parle plus gueres que du Medecin Blackwel, dont on a dit quelque chose le mois dernier. Son affaire a pris un mauvais tour. Des Lettres qu'on a interceptées

réceptées depuis qu'il est dérenu, & venant des Pays étrangers à son adresse, ont porté contre lui le témoignage le plus fâcheux. Comme il n'a cherché depuis qu'à se sauver par des subterfuges, toutes les fois qu'il a comparu devant ses Commissaires, on lui a fait subir un genre de supplice, particulier à la Suede. On l'a descendu, entièrement dépoüillé, dans un souterrain affreux & rempli de boue, où il a été enfoncé jusqu'au col; mais cette horrible épreuve n'ayant rien produit la première fois quant aux aveux qu'on en vouloit tirer, il a été replongé une seconde fois tout nud dans ce cloaque. Il a eu la constance d'y demeurer quatorze heures, au bout desquels étant prêt à suffoquer, il obtint d'en être retiré, & avoüa des mystères qui aident à faire de singulieres découvertes.

IV. Un Courier de *La Haye* arrivé le 5. Mai à Mr. Rumpf, Envoyé Extraordinaire des Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, lui apporta des dépêches, portant que les François venoient d'exécuter une invasion dans la *Flandres-Hollandoise*. Ce Ministre en alla sur le champ donner part au Roi, & lui déclara au nom de ses Maîtres, que la République des Provinces-Unies se trouvant attaquée par là dans ses possessions, L. H. P. espéroient que S. M. voudroit bien leur accorder les secours stipulés par les anciens Traités d'alliance & d'amitié qui subsistent entre les deux Etats.

Le Roi a répondu favorablement sur cette représentation.

R U S S I E.

QUoiqu'il ne paroisse rien d'où la tranquillité du Nord seroit troublée, sur-tout depuis que cette Couronne s'est déclarée satisfaite de la conduite de la *Suede* dans l'affaire du Comte de Tessin, elle n'en prend pas moins des mesures de vigueur pour la *Finlande*. La Cour y fait transporter encore quelques Régimens, & a fait effectuer une levée de 50. mille hommes, qui avoit été ordonnée il y a quelque-tems. On en forme même actuellement de nouveaux Bataillons, que l'on compose chacun de 654. hommes. Et quant aux trente mille hommes que l'Impératrice-Czarine destine pour le service de l'Impératrice-Reine & de ses Alliés, ils ont reçu l'ordre d'être prêts à marcher dans le cours du présent mois de Juin, y ayant une Convention conclue à ce sujet avec la Cour de *Londres*, en vertu de laquelle la *Russie* recevra de la *Grande-Bretagne*, un subside de trois cens mille livres sterlings.

Voilà tout ce qu'il y a de quelque remarque à rapporter de la *Russie* ce mois-ci. La Cour de *Danemarck* ne donne que la nomination du Comte de Dehn, qui est Envoyé Extraordinaire à celle d'Espagne, pour aller résider en qualité de Ministre Plénipotentiaire de Sa Maj. Danoise auprès de la République des Provinces Unies.

ARTICLE VIII.

Contenant la Naissance , & les Morts des Personnes illustres , depuis le mois dernier.

N*Aissance.* La Comtesse de Noailles est accouchée d'un fils à *Paris*, à qui le Bailly de Froulay, Ambassadeur de Malthe, a porté au-tôt la Croix de l'Ordre, suivant la coutume introduite par le Grand Maître, en faveur de la Famille d'Arpajon, dont cette Dame est la dernière.

Morts. Osman-Bacha, Comte de Bonneval; ci devant Lieutenant-Général dans les troupes Françoises, ensuite Général des Armées du feu Empereur Charles VI., dont il a quitté le service pour passer à celui des Turcs, par ressentiment de la sentence renduë contre lui, à l'occasion de son differend avec le Marquis de Prié, est mort à *Constantinople* le 22. Mars dans la 75. année de son âge, & en aparence dans la croyance de Mahomet, que tant la vengeance que la politique lui avoient fait adopter. Et suivant l'un & l'autre de ces principes, il a trouvé le moyen de faire recevoir à la Porte les idées qu'il lui a données sur la reforme de la discipline militaire, sur la perfection de l'artillerie, & sur l'établissement d'un corps de Bombardiers, dont il étoit le Chef, & lequel a été employé par les Turcs dans la précédente guerre d'Hongrie. Mais, quoique le Comte de Bonneval ait rendu par là des services trop importans aux ennemis du nom Chrétien, ils croyent, suivant leur maniere de penser, ne pas devoir le regretter beaucoup, en ce qu'il en a été récompensé par des appointemens, qui,

qui, avec le Gouvernement de *Caramanie* dont il étoit pourvû, montoient à vingt mille écus Turcs, qui font 45. mille florins d'Hollande: que s'il mérite des regrets, c'est à cause de sa vertu de charité qui le portoit à employer une partie de son revenu en aumônes & à secourir les malheureux.

Le 23. mourur à *Lisbonne*, Antonio Guides Porceira, Secrétaire d'Etat du Roi de Portugal, & ci-devant son Envoyé Extraordinaire à la Cour de *Madrid*, où il a négocié le double mariage du Prince du Bresil avec l'Infante d'Espagne, fille aînée du feu Roi d'Espagne, & de l'Infante de Portugal actuellement Reine d'Espagne.

Le premier Avril a payé le même tribut le Comte d'Ufchakoff, Lieutenant-Général des Armées de l'Impératrice de Russie, Lieutenant-Colonel du Régiment des Gardes Simonofski, & Chef de la commission secréte d'Etat. Ce Seigneur étoit fort âgé, & il est fort regretté.

Armand-Pierre de la Croix de Caltries, Archevêque d'Alby, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit, est mort dans son Diocèse le 15. âgé de 88. ans.

Messire Jean-Louis Baron de Hardenbroeck, un des Membres de l'Ordre de la Noblesse de la Province d'*Utrecht*, est mort le 22. à sa Terre de *Vliet*, âgé de 62. ans.

Le 23. est mort à *Paris* à l'âge de 76. ans; Henri-Oswald de la Tour d'Auvergne, Cardinal-Prêtre du titre de *Saint Calixte*; Commandeur de l'Ordre du S. Esprit; Abbé, Supérieur & Administrateur-Général de l'Abbaye & de tout l'Ordre de Clugny; Chanoine & Grand Prévôt de l'Eglise Cathédrale de Strasbourg; Abbé des Abbayes d'Anchin,

des Princes ; &c. Juin 1747. 461

d'Anchin , d'Aisnay , de Conches , de Redon & de la Vasse. Il avoit été Archevêque de Vienne en Dauphiné , & premier Aumônier du Roi.

Mr. de la Peyronie , premier Chirurgien & Médecin Consultant du Roi de France , & qui s'est rendu recommandable auprès de divers Princes de l'Europe , pour son habileté dans l'art de la Chirurgie , est mort le 25. à *Versailles* , d'une inflammation dans le bas ventre. Mr. de la Peyronie étoit Président de l'Académie de Chirurgie à *Paris*.

Messire Joachim-Louis de Montaignu , Marquis de Bouzols , Maréchal des Camps & Armées de Sa Maj. Très - Chrétienne , Lieutenant - Général de la Province d'Auvergne , & Commandant dans la Ville , Château & Gouvernement de *Sedan* & dans la Ville de *Montmédy* , mourut à *Paris* le 29. du même mois d'Avril : Ce Seigneur n'avoit que 34. ans.

Le 11. Mai mourut à *Neis* en *Silésie* , Mr. Frédéric-Jules de Schwerin , Commandant de la Ville & Forteresse de ce nom , Général-Major d'Infanterie du Roi de Prusse , & Colonel d'un Régiment d'Infanterie , âgé de 48. ans.

F I N.

T A B L E

DES ARTICLES

Du mois de Juin 1747.

ARTICLE I. <i>Contenant quelques nouvelles de Littérature.</i>	Page 385
ARTICLE II. <i>Hollande & Pays-Bas.</i>	395
ARTICLE III. <i>Angleterre.</i>	421
ARTICLE IV. <i>Allemagne.</i>	428
ARTICLE V. <i>Italie.</i>	435
ARTICLE VI. <i>France, Espagne, Portugal.</i>	443
ARTICLE VII. <i>Nord.</i>	452
ARTICLE VIII. <i>Naissance & Morts.</i>	459